DECRET N° 2010-786/PRES/PM/MRA/MEF portant adoption du Plan d'Actions et Programme d'Investissements du Secteur de l'Elevage (PAPISE) à l'horizon 2015. JO N°01 DU 06 JANVIER 2011

LE PRESIDENT DU FASO

PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du premier Ministre ;

VU le décret n°2010-105/PRES/PM du 12 mars 2010 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;

VU le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des Membres du Gouvernement ;

VU le décret n°2010-412/PRES/PM/MRA du 03 août 2010 portant organisation du Ministère des ressources animales ;

Sur rapport du Ministre des ressources animales ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 septembre 2010 ;

D E C R E T E

ARTICLE 1 : Est adopté, le Plan d'Actions et Programme d'Investissements du Secteur de l'Elevage (PAPISE) à l'horizon 2015 dont le document est joint au présent décret.

ARTICLE 2 : Le Ministre des ressources animales et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Ouagadougou, le **22 décembre 2010**

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO

Le Ministre de L'économie et des finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Le Ministre des ressources animales

Sékou BA

PLAN D'ACTIONS ET

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS

DU SOUS- SECTEUR DE L'ELEVAGE (PAPISE)

2010-2015

Septembre 2010

A- SIGLES ET ABBREVIATIONS

ADM Analyse Développement des Marchés

AEPS Adduction d'Eau Potable Spécialisée

AG Amélioration génétique

AGRYMET Centre d'Etudes Agronomiques et Météorologiques

APE Accords de Partenariat Economique

CDMT Cadre de Dépenses à Moyen Terme

CEDEAO Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CIRDES Centre International de Recherche-Développement sur l'Elevage en Zone Sub-humide

CNAG Commission Nationale d'Amélioration Génétique

CNRST Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique

CONEDD Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable

CR/CPSA Comité Régional de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles

CRA Chambre Régionale d'Agriculture

CSLP Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

CVD Conseil Villageois de Développement

DGEAP Direction Générale des Espaces et des Aménagements Pastoraux

DRRA Direction Régionale des Ressources Animales

DYFAB Projet de dynamisation des filières agroalimentaires au Burkina Faso

ECOWAP Politique Agricole de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest

ENESA Ecole Nationale de l'Elevage et de la Santé Animale

ENST Enquête Nationale de Suivi du Troupeau

FAO Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FODEL Fonds de Développement de l'Elevage

GES Gaz à effet de serre

GGF Groupement de Gestion Forestière

IAHP Influenza Aviaire Hautement Pathogène

IDR Institut du Développement Rural

IEPC	Initiative Elevage Pauvreté Croissance
IFM	Institution de Micro Finance
INERA	Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
IRSAT	Institut de Recherche sur les Sciences Appliquées et Technologiques
ISO	Organisation Internationale de Normalisation
LNE	Laboratoire National d'Elevage
LORP	Loi d'Orientation Relative au Pastoralisme
LPDRD	Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
LRE	Laboratoire Régional d'Elevage
MAD	Matière Azotée Digestible
MDA	Maison De l'Aviculture
MECV	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
MRA	Ministère des Ressources Animales
MS	Matière Sèche
NDVI	Normalized Difference Vegetation Index
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NOPAPDE	Note d'Orientation du Plan d'Action de la Politique de Développement de l'Elevage
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Professionnelle
PAFASP	Programme d'Appui aux Filières Agro Sylvo-Pastorales
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources d'Eau
PANA	Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques
PAP	Programme d'Actions Prioritaires
PAPISE	Plan d'Actions et Programme d'Investissements du sous- Secteur de l'Elevage
PAU	Politique Agricole de l'Union
PDA	Programme de Développement de l'Agriculture
PDA/ECV	Plan Décennal d'Action pour l'Environnement et le Cadre de Vie
PDDEB	Programme Décennal de Développement de l'Education de Base
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PIB	Produit Intérieur Brut
PISA	Programme d'Investissement du Secteur Agricole
PNDEL	Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage
PNDSA II	Deuxième Programme National de Développement des Services Agricoles,
PNE	Politique Nationale en matière d'Environnement
PNSFMR	Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural

PME / PMI Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries

PPCB Péri Pneumonie Contagieuse des Bovidés

PPTE Pays Pauvre Très Endetté

PRIA Programme Régional d'Investissement Agricole

PROFIL Programme d'Appui aux Filières agricoles

PROSDRp Programme Sectoriel de Développement du Secteur Rural productif

PROSPER Programme de Spécialisation Régionale

PSRA Plan Stratégique de la Recherche Agricole

PTF Partenaires Techniques et Financiers

REDD (Mécanisme de) Réduction des Emissions par la Dégradation et la Déforestation

RESUREP Réseau de Surveillance Epidémiologique des maladies animales

SDR Stratégie de Développement Rural

SNAT Schéma National d'Aménagement du Territoire

SNDD Stratégie Nationale de Développement Durable

SNRA Système National de Recherche Agricole

SNSA Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire

SNVA Système National de Vulgarisation Agricole

SP/CPSA Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles

SPA Sous Produits Agricoles

SPS Mesures Sanitaires et Phytosanitaires

SPAI Sous Produits Agro Industriels

SSA Sécurité Sanitaire des Aliments

TAA Trypanosomose Animale Africaine

TEC Tarif Extérieur Commun

TIC Technologies de l'Information et de la Communication

UEMOA Union Monétaire Ouest Africaine

UNABOC Union Nationale des Bouchers et Charcutiers

UNACEB Union Nationale des Commerçants et Exportateurs de Bétail

UNAEBV Union National des Exportateurs du Bétail et de la Viande

ZEPESA Projet d'appui au développement du Zébu Peul au Sahel

B- INTRODUCTION

L'activité d'élevage occupe une place sociale et économique majeure au Burkina Faso. Elle est pratiquée par plus de 80 % des ménages qui en tirent l'essentiel de leurs revenus. Pourvoyeur d'emplois, le sous-secteur de l'élevage contribue :

(i) pour plus de 18 %[1] au PIB ;

(ii) aux exportations totales à hauteur de 26 %[2] en valeur, ce qui fait des produits d'élevage le troisième poste pourvoyeur de devises après l'or et le coton ;

(iii) à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations par un apport de produits de haute valeur nutritive (viande, lait, œuf) ;

(iv) à la lutte contre la pauvreté par une augmentation des revenus des éleveurs de l'ordre de 3 % l'an.

Par ailleurs, l'élevage constitue un facteur d'intensification des systèmes de production agricoles par la traction animale et la fertilisation des sols. Le sous-secteur de l'élevage recèle d'énormes potentialités au regard de l'importance et de la diversité du cheptel avec 8 millions de bovins, 19 millions de petits ruminants, 35 millions de volailles et 2 millions de porcins (MRA, 2008).

Pour faire jouer au sous-secteur de l'élevage le rôle stratégique qui devrait être le sien, le Gouvernement a élaboré un document de Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage (PNDEL) qui donne les grandes orientations du développement de l'élevage au Burkina Faso et qui sert de cadre de référence des actions à moyen et long termes. La vision de la PNDEL est de faire de l'élevage burkinabè « un élevage compétitif et respectueux de l'environnement autour duquel s'organise une véritable industrie de transformation et qui contribue davantage aussi bien à la sécurité alimentaire qu'à l'amélioration du niveau de bien-être des burkinabè ». Cette politique est conforme aux orientations gouvernementales définies dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et prend en compte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le présent Plan d'Actions et Programme d'Investissement du sous-Secteur de l'Elevage (PAPISE) est un outil d'opérationnalisation de la PNDEL à l'horizon 2015. Il est structuré ainsi qu'il suit : (i) le contexte de l'élaboration, (ii) rappel des orientations clés de la politique nationale de développement durable de l'élevage, (iii) les programmes opérationnels, (iv) le financement, (v) la mise en œuvre, (vi) les mesures d'accompagnement, et (vii) les risques.

I. LE CONTEXTE DE L'ELABORATION DU PAPISE

Sur la base de la Note d'Orientation du Plan d'Actions de la Politique de Développement de l'Elevage (NOPAPDE, 1997) et du Document d'Orientation Stratégique des secteurs de l'Agriculture et de l'Elevage à l'horizon 2010 (DOS 1998), une première version du Plan d'Actions et Programme d'Investissements du Secteur de l'Elevage (PAPISE) a été adoptée en 2000 par le Gouvernement. La présente version prend en compte les changements intervenus depuis lors (attributions du département, communalisation intégrale, spécialisation régionale, rôle moteur du privé dans l'économie, ….) et les nouvelles orientations de développement rural aussi bien nationales que sous régionales.

1.1. LE PAPISE ET LES POLITIQUES SOUS-REGIONALES ET INTERNATIONALES

L'élaboration du PAPISE se fait dans un contexte économique de régionalisation et de mondialisation caractérisé par une libéralisation croissante des échanges et la création de marchés régionaux au sein de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Au plan des relations bilatérales et multilatérales, la nécessité d'améliorer l'efficacité de l'aide publique au développement a amené les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les pays bénéficiaires à adopter la déclaration de Paris en mars 2005 fondée sur les principes suivants : (i) l'appropriation, (ii) l'alignement et, (iii) l'harmonisation.

Au niveau de l'Afrique, le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), adopté à l'occasion d'une session spéciale de l'Union Africaine sur le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) dans le but d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), poursuit les objectifs suivants : (i) restaurer la croissance Agricole, (ii) renforcer le développement rural, et (iii) assurer la sécurité alimentaire en Afrique. L'atteinte de ces objectifs se fera essentiellement par : (i) la réalisation des investissements dans la maîtrise de l'eau et la gestion des terres ; (ii) l'expansion des infrastructures rurales (routes, installations d'entreposage, de conditionnement et de transformation, marchés) ; (iii) l'accroissement de l'offre alimentaire, et (iv) l'appui à la recherche scientifique et à l'adoption de technologies.

A l'échelle sous-régionale, on note l'adoption des politiques sous-régionales de l'UEMOA (Politique Agricole de l'Union : PAU) et de la CEDEAO (Politique Agricole de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest, ECOWAP). Ces politiques sont en train d'être traduites en programme opérationnel (Programme régional d'investissement agricole : PRIA) qui est en cohérence avec le PDDAA.

1.2. LE PAPISE ET LES POLITIQUES NATIONALES

Le contexte de l'élaboration du PAPISE au plan national est marqué d'une part par l'effectivité de la communalisation intégrale avec l'adoption : (i) du Code Général des Collectivités Territoriales, et (ii) de la Loi sur le Régime Foncier Rural et d'autre part, par l'élaboration : (i)

du Schéma National d'Aménagement du Territoire, (ii) du Programme Sectoriel de Développement du Secteur Rural productif (PROSDRp) d'où découlera le programme national d'investissements agricoles (PNIA) et enfin (iv) de la Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage (PNDEL).
La PNDEL est un outil d'orientation sectorielle qui répond à un besoin de planification et de programmation des activités sectorielles pour aboutir à l'élaboration d'un Cadre de budgétisation des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) pour le secteur rural. Le PAPISE est l'apport du sous-secteur de l'élevage à l'élaboration du PROSDRp, au même titre que le PISA pour le sous-secteur de la production végétale et le PDA pour le sous secteur de l'environnement et du cadre de vie.

C- II. Rappel sur LA POLITIQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ELEVAGE

2.1. DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR DE L'ELEVAGE

L'élevage au Burkina Faso est caractérisé par l'importance numérique des espèces. Les races qui les composent, bien que adaptées aux conditions environnementales, sont peu productives. Cet état de fait est aggravé par les méthodes de conduite des animaux (largement extensives) ce qui limite la contribution du sous-secteur de l'Elevage à l'économie nationale et à la sécurité alimentaire des populations.

2.1.1. Contraintes

Quatre grandes catégories de contraintes entravent les performances du sous-secteur de l'élevage. Il s'agit des: (i) contraintes techniques, (ii) contraintes institutionnelles, politiques et juridiques, (iii) contraintes socioéconomiques et (iv) contraintes environnementales.

2.1.1.1. Contraintes techniques

Le développement de l'élevage est confronté à plusieurs difficultés techniques majeures qui limitent l'accroissement de la productivité et des productions animales. Il s'agit des contraintes d'ordres : (i) alimentaire, (ii) sanitaire, (iii) génétique et (iv) commerciale.

Les contraintes alimentaires du cheptel : La faible productivité animale est en grande partie liée :

1) au déficit fourrager et nutritionnel qui affecte le cheptel, notamment pendant la saison sèche. Tous les travaux ont montré que les pâturages naturels des zones sahéliennes et nord soudaniennes offrent un bilan fourrager quantitativement et qualitativement déficitaire. L'analyse faite par l'Initiative Elevage Pauvreté Croissance (IEPC (2005)) révèle un déficit estimé à 31 % pour la Matière Sèche (MS) et les Unités Fourragères (UF) et à 40 % pour les Matières Azotées Digestibles (MAD), ce qui confirme les résultats des travaux déjà réalisés sur la question. Les principales causes de ce déficit sont : (i) la faible productivité des pâturages naturels, la réduction des parcours et des espaces pâturables (le front agricole 5 %, l'urbanisation 3,5 %, l'obstruction des pistes d'accès aux zones de pâture, les feux de brousses, etc.). Par ailleurs (i) la faible valorisation des sous-produits agricoles, (ii) la faible pratique des cultures fourragères, (iii) les difficultés d'accès aux Sous Produits Agro-Industriels (SPAI) et la non maîtrise des techniques de rationnement sont autant de causes qui viennent aggraver le déficit fourrager) ;

2) au déficit hydrique estimé à 50 % environ en saison sèche. En effet, depuis la sècheresse des années 70 on assiste à un déplacement des isohyètes du nord vers le sud. Ce phénomène semble s'accompagner d'un épuisement des nappes d'eau, de la poussée en profondeur des niveaux piézométriques, et d'une accentuation de l'évapotranspiration. Malgré le nombre important de points d'eau au niveau national, ceux destinés aux usages pastoraux sont quantitativement insuffisants pour les besoins du cheptel. De plus leur répartition est très disparate et ils font l'objet d'utilisations concurrentielles. Les plans d'eau (fleuves, marres, barrages et boulis) tarissent précocement et les points d'eau (forages, puits et puisards) même revêtus de l'épithète « pastoral » font l'objet de sollicitations diverses qui privent les animaux des ressources en eau. La mobilisation de l'eau (surface et souterraine) demande de plus en plus des efforts importants tant au plan technique que financier. L'absence d'une stratégie nationale d'hydraulique pastorale, en cohérence et/ou intégrée au Plan d'Actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) constitue la principale cause de la faiblesse des interventions visant l'abreuvement adéquat du bétail. Dès lors, la sécurisation de l'alimentation du cheptel constitue une préoccupation majeure de développement de l'élevage.

Les contraintes sanitaires : Malgré les importants résultats enregistrés dans le domaine de la santé animale, les maladies animales continuent d'être une contrainte pour la productivité du cheptel et le développement de l'élevage au Burkina Faso. Selon la FAO (2006), les maladies

animales en Afrique subsaharienne ont pour conséquence, des pertes annuelles qui représentent environ un quart de la valeur totale de la production animale. L'impact des maladies animales produit des pertes directes dues à la mortalité et des effets indirects, à cause d'une croissance lente, une fertilité faible, une réduction du rendement du travail due à la morbidité. Cet impact se trouve aggravé par l'insuffisance des intrants vétérinaires (médicaments et vaccins). De nos jours, les maladies qui frappent le plus les animaux au Burkina Faso sont : la Péri Pneumonie Contagieuse des Bovidés, le charbon symptomatique, les pasteurelloses, la Trypanosomose Animale Africaine (TAA), la maladie de Newcastle, la peste porcine africaine, les maladies parasitaires, etc. Il convient de noter également l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), qui constitue un risque émergent, de même que les contraintes liées aux intrants vétérinaires (médicaments, vaccins) : coût élevé, produits de contrefaçon, etc.

Les contraintes génétiques : La faible valorisation du potentiel génétique des races locales limite leur performance Cette situation s'explique d'une part, par l'absence d'un schéma raisonné de sélection massale[3], qui par conséquent inhibe l'extériorisation réelle des caractères recherchés. D'autre part, par l'absence d'un cadre technique et réglementaire sur l'introduction de gênes exotiques. Ce qui constitue une menace pour la préservation des ressources zoo génétiques et la rentabilité des exploitations. . Par conséquent, une stratégie permettant une meilleure valorisation des souches présentant des intérêts techniques et économiques avérés doit être élaborée et mise en œuvre. Elle ne pourra être efficiente que si elle est encadrée par une réglementation souple mais intégrant les dispositions des institutions internationales (OMC, OIE).

Les contraintes de compétitivité et de mise en marché des produits. La faible liaison production - marché est caractérisée par l'irrégularité de l'offre et, la qualité des produits mis sur le marché. Dans le domaine de la compétitivité et de mise en marché des produits, plusieurs contraintes peuvent être relevées en rapport avec les filières animales.

Il s'agit de :

a) l'insuffisance d'infrastructures marchandes structurantes. Ainsi :

- pour la viande, la meilleure valorisation de la filière bétail-viande réside dans la transformation poussée de la viande (découpe, cuisson). Cependant le dispositif technique que constituent les abattoirs s'y prête mal (répartition géographique, équipement, mode de gestion) ;
- pour le lait, les principales contraintes sont la faible organisation de la collecte, doublée d'une atomisation des exploitations laitières. Le tissu de transformation se résume à trois mini laiteries modernes fonctionnelles (Fada, Cissin et Bahdjo) installées sans schéma cohérent d'ensemble et à plus d'une centaine d'unités artisanales (153, MRA, 2007) ;
- pour l'aviculture, malgré la forte demande nationale en viande de volaille, il n'existe aucune infrastructure pour la préparation de volaille prête à cuire (carcasses, abats) ;
- pour les autres filières (porcine, apicole, etc.) la situation n'est guère meilleure en dehors des cuirs et peaux qui disposent d'une tannerie moderne (TAN ALIZ) qui intègre l'essentiel du schéma de traitement jusqu'au cuir fini ;

b) manque de professionnalisme des acteurs : les professionnels des filières animales sont peu outillés (financièrement et techniquement) pour répondre aux attentes du marché (exigences de régularité et normes, de qualités sanitaire commerciale etc.) ;

c) l'insuffisance de communication et de marketing au profit des produits animaux. En effet, l'élevage manque cruellement de publicités commerciales dans les médias.

2.1.1.2. Contraintes institutionnelles, politiques et juridiques

Les plus importantes sont :

(i) La faible structuration et professionnalisation des acteurs. A tous les maillons des filières d'élevage, les acteurs sont peu structurés et manquent de professionnalisme. Dans le domaine de la production, les organisations professionnelles ne regroupent qu'une très faible partie des éleveurs, soit environ 6 %. En ce qui concerne les acteurs des maillons transformation et commercialisation, des structures nationales existent (UNACEB, UNAEBV, UNABOC, Table Filière Lait) et sont actives dans les négociations nationales ou régionales entre acteurs, ou entre ceux-ci et les pouvoirs publics. Toutefois, leur base sociale est restreinte et leur représentativité est sujette à caution. Quel que soit le maillon considéré, les acteurs n'ont pas les capacités suffisantes pour participer pleinement au développement de la filière en s'impliquant dans les

structures de concertation à tous les niveaux, dans la gestion des différentes actions et infrastructures et en apportant des services effectifs à leurs membres.

(ii) La faiblesse du financement public du sous-secteur de l'élevage : Malgré son importance socio économique, le sous-secteur de l'élevage bénéficie d'une très faible part des investissements publics. Celle-ci est estimée à 1,13 % des dépenses d'investissement de l'Etat au cours de la période 1995-2006. Par rapport au secteur primaire, il ne reçoit que 2 à 11 % du budget que l'Etat alloue à ce secteur, loin derrière les sous-secteurs de la production végétale (36 % à 50 %), de l'eau et de l'aménagement hydro agricole (18 % à 38 %) et de l'environnement (6 % à 26 %) (Figure 1). Quant au budget du ministère, il est en moyenne de 2,625 milliards par an sur la période 1998-2009 avec une variation très forte d'une année à l'autre (Figure 2). Une telle variation ne permet aucunement de planifier efficacement les activités du ministère.

Dans l'ensemble, la faiblesse des investissements au profit du sous-secteur traduit une volonté politique au plus haut niveau qui n'est pas à la hauteur de la contribution actuelle et potentielle de l'élevage dans l'ensemble de l'économie nationale.

Au cours de la période 1991-2006, le sous-secteur de l'élevage est financé à hauteur de seulement 2 % de la richesse totale qu'il génère. Dans la perspective d'accroître la contribution de l'élevage à la lutte contre la pauvreté et la croissance de l'économie nationale, il est stratégique de relever significativement le niveau des investissements publics et d'améliorer l'accès au crédit en faveur du sous-secteur de l'élevage. Il a plus de capacité de création de richesses par rapport aux investissements que beaucoup d'autres secteurs. En effet, de 1991 à 2006, en termes de dépenses de l'Etat par rapport à la richesse générée par chaque sous-secteur, on observe que l'Etat a consacré 19 FCFA pour 100 FCFA de richesse générée par le sous-secteur environnement, 11 FCFA pour 100 FCFA de richesse générée par le sous-secteur production végétale, et seulement 2 FCFA pour 100 FCFA de richesse générée par l'élevage.

(iii) La faiblesse en matière de planification : Le ministère en charge de l'Elevage est limité par de faibles capacités tant en matière de planification que de mise en œuvre des programmes. Ceci résulte de : (i) ressources humaines insuffisantes ou incomplètes en termes de certaines qualifications comme les économistes et les sociologues qui y manquent, de (ii) la faiblesse d'informations statistiques précises et détaillées, et de (iii) ressources financières très faibles. Cette situation se traduit par une insuffisance de continuité ou de cohérence d'un programme à l'autre et même quelquefois, par l'expérimentation de solutions peu adaptées au contexte des éleveurs ruraux.

Par ailleurs, bien que les problèmes technologiques soient relativement bien compris, il y a un manque de capacité institutionnelle à appliquer des solutions appropriées car les liens institutionnels existant entre les instituts de recherche, les services de vulgarisation, les services vétérinaires et les éleveurs sont faibles, surtout depuis la fin du PNDSA-II qui avait permis de mettre en œuvre le Système national de vulgarisation agricole (SNVA).

(iv) La faiblesse de la recherche et de la vulgarisation agricoles : Depuis bientôt une décennie, le Système National de Recherche Agricole (SNRA) connaît des contraintes budgétaires croissantes. La conséquence directe de ces difficultés est que le SNRA ne génère plus assez de nouvelles technologies pour promouvoir le développement de l'agriculture et de l'élevage. En outre, les contraintes budgétaires et institutionnelles empêchent de fournir des services de vulgarisation efficaces. Plus généralement, on note une faible prise en charge par le gouvernement des biens publics, tels que la recherche et la vulgarisation agricoles.

(v) Les impacts négatifs des politiques sur la compétitivité des produits animaux : Au titre de la valorisation des productions animales, la faible compétitivité des produits animaux constitue une contrainte majeure. Le lait local n'est pas compétitif face au lait importé, à cause principalement du faible niveau de taxes douanières sur les produits importés (au plus 20 % de droits de douanes ; voir Section I, Chapitre 4 du TEC de l'UEMOA). La filière bétail-viande, quant à elle, fait face à la concurrence déloyale des viandes extra-africaines souvent subventionnées et introduites sans droits de douane dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest. Cette situation de faible compétitivité des produits animaux locaux va s'aggraver, si la libéralisation de l'entrée des produits de l'Union Européenne sur les marchés, initialement prévue dans le cadre des Accords de Partenariat Economique (APE) n'est pas remise en question. Par ailleurs les produits d'origine incontrôlable (lait

et produits carnés transportés sans respect de la chaîne de froid) constituent une menace pour la santé des consommateurs sans qu'aucune mesure ne soit prise pour les protéger.

(vi) Les difficultés liées à la faible application des textes au niveau national et sous-régional : Au niveau de la sous-région ouest-africaine, les engagements pris par les Etats tardent à se traduire par des actes concrets en matière de mise en œuvre des politiques agricoles (ECOWAP et PAU).

Malgré les dispositions de la Décision A/DEC.5/10/98 du 31 octobre 1998 réglementant la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO, les éleveurs transhumants rencontrent de nombreuses tracasseries au cours du déplacement des troupeaux au-delà des frontières nationales. Les professionnels du commerce du bétail et de la viande qui convoient les animaux vers les marchés terminaux des pays côtiers rencontrent les mêmes difficultés, et ceci à l'encontre des dispositions de l'UEMOA et de la CEDEAO.

2.1.1.3. Contraintes socioéconomiques

Malgré son importance dans le quotidien des populations, l'élevage reste tributaire des contraintes sociales et économiques suivantes :

(i) L'insécurité foncière Depuis quelques décennies, les systèmes de production animale, y compris des systèmes semi-intensifs (embouche ou bovins laitiers), sont gravement affectés par l'insécurité foncière. Celle-ci se traduit par une rupture des équilibres pastoraux et hydriques pour la quasi-globalité du territoire national. Le rapport entre animaux en quête de ressources fourragères et d'eau et les aires pâturables accessibles est devenu défavorable au point que les activités pastorales sont en crise. La pérennité des systèmes de production est compromise en raison de : (i) l'accroissement des compétitions et des pressions exercées sur les ressources naturelles ; (ii) la réduction drastique des espaces pâturables, (iii) la disparition des zones stratégiques (bas-fonds, bourgoutières, etc.) essentielles au pastoralisme, (iv) l'occupation des zones spécifiquement et juridiquement dédiés au pastoralisme (Sidéradougou, zones 4 et 5 de Yalé). Les statistiques de AGRISTAT indiquent une diminution probable des superficies des parcours de plus de 18 % entre 1984 et 2015. Cette situation a pour conséquences majeures, l'exacerbation du déficit pastoral, ainsi que celle des conflits entre agriculteurs et éleveurs, l'amplification des mouvements de transhumance nationale et transfrontalière, voire des migrations- fuites occasionnant le transfert d'une partie du cheptel national vers les pays côtiers.

L'application effective de la Loi d'Orientation Relative au Pastoralisme au Burkina Faso (LORP), promulguée en 2002, de la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR) adoptée en 2007 et la loi y relative votée en 2009 par l'Assemblée Nationale est indispensable en vue de sécuriser davantage les activités d'élevage en milieu rural et en zone périurbaine.

(ii) Les inégalités liées au genre : Les femmes jouent un rôle capital dans le développement de l'élevage au Burkina Faso. Le concept genre est mentionné comme une thématique transversale dans les différents projets et programmes relatifs à l'élevage, mais on note une persistance des inégalités d'accès et de contrôle des avantages entre hommes et femmes. Il y a un besoin crucial d'une réelle généralisation (mainstreaming) de l'approche genre dans toutes les composantes du développement de l'élevage, comme gage d'un réel développement durable du sous-secteur.

(iii) L'analphabétisme des éleveurs : Les faibles taux d'instruction et d'alphabétisation sont préjudiciables à l'adoption de technologies améliorées et constituent un handicap pour le développement. Dans le domaine de l'élevage, cette situation se trouve aggravée par des taux encore plus faibles chez les éleveurs traditionnels dans leur grande majorité. La situation n'est certes pas spécifique aux éleveurs mais étant donné le caractère transhumant de leur activité qui entrave la scolarisation des enfants, une action d'alphabétisation des adultes permettra aux parents d'améliorer leur système de production mais surtout les incitera à scolariser leurs enfants. L'alphabétisation des éleveurs se présente ainsi comme un déclic pour le changement de comportement et un moyen d'amélioration des conditions d'existence des éleveurs.

2.1.1.4. Contraintes environnementales

Pays sahélien, le Burkina Faso est très exposé aux impacts négatifs des changements climatiques. Le Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) à la variabilité et aux changements climatiques (CONEDD, 2007) indique que, dans le domaine de l'élevage, l'impact de l'augmentation de la température et de la diminution de la pluviosité prévues va se traduire surtout par : (i) une réduction drastique et la dégradation des pâturages, (ii) un déficit du bilan pastoral et alimentaire et (iii) une aggravation des conditions d'abreuvement du bétail. Il en résultera une baisse de la productivité animale et un déficit d'approvisionnement sur l'ensemble des produits d'élevage (MRA, 2005). L'amplification de la variabilité climatique, l'augmentation de la fréquence des phénomènes climatiques extrêmes et leurs conséquences (sécheresses, inondations, invasions de criquets, etc.) risquent, comme lors des sécheresses des années 1972/73 et 1983/84, de causer d'importantes mortalités d'animaux et de ruiner de

nombreux agropasteurs localisés en zones sahélienne et nord-soudanienne. Cette situation va exacerber un état d'extrême pauvreté et de vulnérabilité déjà inquiétants au sein des éleveurs.

L'élevage est identifié comme l'un des secteurs les plus vulnérables à la variabilité et aux changements climatiques dans le document du PANA (MECV, 2007). Cette situation interpelle l'Etat et ses partenaires sur l'urgence d'actions d'adaptation spécifiques au sous-secteur. D'une manière générale les interactions élevage-environnement doivent être davantage valorisées. Malgré les contraintes ci-dessus décrites, le sous-secteur de l'élevage possède des atouts importants et des opportunités existent pour son développement, même si des menaces pourraient peser sur lui.

2.1.2. Atouts

Les principaux facteurs favorables aux activités d'élevage sont :

1. la volonté politique de plus en plus forte de soutenir le sous-secteur de l'élevage considéré comme un des piliers de l'économie nationale : la création d'un ministère dédié à l'élevage atteste de cette dynamique ;
2. la présence d'un cheptel numériquement important et diversifié ;
3. l'importance socio économique de l'élevage ;
4. l'existence d'un réseau important de zones pastorales et d'aires villageoises de pâtures à préserver ;
5. l'existence d'un savoir-faire traditionnel en matière d'élevage, surtout des ruminants : les éleveurs sont traditionnellement très proches de leurs animaux, ce qui en facilite la gestion ; en particulier, les éleveurs transhumants disposent d'une excellente connaissance des animaux et des parcours, y compris les espaces situés hors du territoire national ;
6. l'engagement de plus en plus fort des partenaires techniques et financiers dans le sous-secteur.

2.1.3. Menaces

Des menaces pèsent sur l'ensemble du sous-secteur à plus ou moins long terme. Il s'agit notamment :

1. l'amenuisement des ressources pastorales du fait des crises climatiques (sécheresses, inondations) ;
2. l'urbanisation galopante et la progression du front agricole (5 % par an) ;
3. des conflits récurrents, quelquefois meurtriers, entre agriculteurs et éleveurs et le climat de tension permanente entre les deux (2) communautés qui remettent en cause la cohabitation nécessaire entre ces principales catégories d'acteurs du développement rural ;
4. de la surcharge pastorale, avec des risques de dégradation du sol et de la végétation, base de la production des ruminants domestiques, en rapport avec la croissance démographique (humaine et animale) et les changements climatiques ;
5. du renchérissement des prix des aliments concentrés, les sous-produits agro-industriels tels que le tourteau de coton en l'occurrence ;
6. du transfert de cheptel sahélien en général, et burkinabè en particulier, vers certains pays côtiers à fortes potentialités pastorales en vue d'échapper aux effets néfastes des changements climatiques et aux conflits ;
7. de la recrudescence des maladies animales émergentes ou ré-émergentes telles que l'influenza aviaire, la peste porcine, etc. ;
8. de l'érosion génétique des races locales, notamment des taurins qui risquent de perdre leur caractère trypano tolérant à cause du métissage avec les zébus tryopano sensibles ;
9. du faible niveau de protection du TEC de l'UEMOA et le risque d'un APE qui ne prenne pas suffisamment en compte les produits animaux dans la liste des produits sensibles à loger dans la cinquième bande à 35 % du TEC de la CEDEAO ;
10. de l'insécurité qui tend à se généraliser et à s'aggraver en milieu rural, avec des agressions visant à délester les populations entre autres de leur bétail et des recettes provenant de la vente du bétail, est de nature à entraver l'exécution normale des actions de développement de l'élevage dans certaines régions du pays.

Malgré toutes ces menaces, des opportunités existent et peuvent être exploités pour améliorer la contribution de l'élevage à l'économie nationale et à la sécurité alimentaire.

2.1.4. Opportunités

De par sa situation géographique et son potentiel animal, le Burkina Faso dispose d'atouts factoriels qui lui offrent des opportunités pour la promotion de certaines filières animales.

Il s'agit de :

1. l'existence d'importantes marges d'améliorations: en effet, le potentiel génétique adapté aux pathologies locales et favorable à la production de viande ainsi que les races rustiques à même de valoriser des ressources pastorales dispersées et de valeur très variable sont autant de sources d'amélioration des paramètres zootechniques ;
2. l'existence d'un marché domestique potentiel réel et en croissance perpétuelle du fait de l'urbanisation et de l'enrichissement national (PIB) offre de bonnes perspectives de croissance de la demande en produits animaux sur le marché national (25.000 tonnes de viande et à 256.387.000 litres de lait) ;
3. la structuration d'espaces d'échanges sous régionaux (UEMOA et CEDEAO) de plus en plus dynamiques ;
4. le déficit en produits animaux (800.000 tonnes de viande sur les bassins nigérian et ivoirien).

2.2. Orientations stratégiques de la politique

2.2.1. Considérations générales

La Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage qui définit clairement la vision et les options stratégiques pour le développement du sous-secteur à l'horizon 2025. Il s'agit de : (i) parvenir à un élevage compétitif et respectueux de l'environnement autour duquel s'organise une véritable industrie de transformation et (ii) qui contribue davantage aussi bien à la sécurité alimentaire qu'à l'amélioration du niveau de bien-être des burkinabè.

2.2.2. Option stratégique

L'option stratégique assignée à la PNDEL est le développement des filières animale en vue de leur contribution à : (i) l'accélération de la croissance durable de l'économie nationale à travers la promotion des filières compétitives que sont le béta il-viande, le lait et l'aviculture (ii) la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire par le soutien aux petites exploitations des différentes filières animales, tout en préservant les ressources naturelles.

2.2.3. Principes directeurs

Les principes directeurs de la PNDEL qui ont guidé l'élaboration du programme sectoriel de développement de l'élevage à l'horizon 2015 sont :

- le pilotage de la promotion des filières par la demande (l'aval)
- l'équilibre des relations entre l'administration et les acteurs non étatiques
- la subsidiarité ;
- la mise en harmonie des interventions avec la décentralisation;
- le développement constant du capital humain
- l'analyse socioéconomique selon le genre ;
- l'utilisation des TIC ;
- la prise en compte de la dimension emploi dans toutes les initiatives de l'élevage ;
- la maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur (de l'amont à l'aval)
- la prise en compte des principes de l'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques.

2.2.4. Objectifs de la politique

L'objectif global de la Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage est de renforcer la contribution de l'élevage à la croissance de l'économie nationale et partant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Les objectifs spécifiques qui en découlent sont :

1. *développer les capacités des acteurs du sous-secteur à travers la création de capacités novatrices ;*
2. *assurer la sécurité foncière et la gestion durable des ressources pastorales à travers le soutien à l'agro business et la création de Zones d'Intensification des Productions Animales (ZIPA) ;*
3. *accroître la productivité et les productions animales sur une base durable, à travers les investissements structurants dans les domaines de l'alimentation, de la génétique et de la santé animale ;*
4. *améliorer la compétitivité des produits animaux et renforcer la liaison entre la production et le marché, à travers la réalisation d'infrastructures marchandes structurantes, la promotion de la qualité nutritionnelle et sanitaire et d'activités promotionnelles.*

2.2.5. Axes stratégiques

Quatre (4) axes stratégiques comprenant douze (12) programmes prioritaires ont été identifiés.

Il s'agit de :

(i) le renforcement des capacités des acteurs du sous-secteur ;

(ii) la sécurisation foncière des exploitations et la gestion durable des ressources pastorales ;

(iii) l'accroissement de la productivité et des productions animales ;

(iv) l'amélioration de la compétitivité et la mise en marché des produits animaux ;

D-
E- III. LE PROGRAMME OPERATIONNEL

Le PAPISE est l'outil d'opérationnalaisation de la PNDEL dont il contribue à l'atteinte des objectifs.

3.1. Résultats attendus et indicateurs de performance

Afin de contribuer à la réduction de la pauvreté de 50 % d'ici 2015, le PDDAA estime que le taux de croissance annuel de l'agriculture (au sens large) devrait être fixé à 6 %. Dans le domaine spécifique de l'élevage, et conformément aux prévisions de la FAO pour l'Afrique subsaharienne, la production totale de bétail devrait croître à un taux annuel moyen d'au moins 4,2 % d'ici l'horizon 2015 pour répondre aux besoins d'accroissement des populations, d'amélioration de la nutrition et d'élimination progressive des importations de nourriture tandis que les taux de croissance pour les composants individuels devraient être de 2,5 %, 4,9 % et 4,4 % par an respectivement pour la production de viande, de lait et d'œufs. Ces estimations sont du même ordre de grandeur que les potentiels d'amélioration indiqués dans le cadre de l'étude IEPC (63 %, 76 % et 23 %, respectivement pour la viande, le lait et les œufs sur une période de 15 ans). Les résultats attendus et les indicateurs de performance (Tableau 1) sont évalués sur la base des paramètres zootechniques (productivité numérique, productivité pondérale, productivité laitière et productivité en œufs) projetés en 2015 à partir des taux de croissance retenus. Les objectifs quantitatifs y sont également indiqués par an. Il est à noter que les paramètres zootechniques de référence sont obtenus de différents rapports du MRA de 2005 et de 2007 basés sur des résultats d'enquêtes menées depuis 1990 (MRA, 2006, 2007) et de la FAO (2003).

A partir des paramètres zootechniques retenus, les objectifs quantitatifs à l'horizon 2015 accusent un taux d'accroissement par rapport à l'année de référence (2009) de 16 % pour les effectifs, la viande, les cuirs et peaux et le lait et de 29 % pour les œufs.

F-

Tableau 1 . Indicateurs de performance et objectifs quantitatifs du PAPISE à l'horizon 2015.

	Valeurs de référence (An 0)			Objectifs horizon 2015		2010	2011	2
Paramètres zootechniques	**Productivité**	**Taux croissance**	**Quantité/Nombre**	**Productivité**	**Quantité/Nombre**	**An 1**	**An 2**	A
Viande								
Productivité numérique (nombre de petits sevrés/femelle) (Têtes) : Taux d'accroissement : 16 %								
Bovins	0,5	2,5	1 519 519	0,57	1 762 176	1 557 507	1 596 445	
Ovins	0,99	2,5	3 218 861	1,12	3 732 891	3 299 333	3 381 816	
Caprins	0,99	2,5	5 591 104	1,12	6 483 967	5 730 882	5 874 154	
Porcins	9	2,5	11 028 420	10,18	12 789 586	11 304 131	11 586 734	
Productivité pondérale (poids carcasse) (Tonnes) : Taux d'accroissement : 16 %								
Bovins	113	2,5	111 788	128	129 639	114 583	117 447	
Ovins	8	2,5	19 010	9	22 046	19 485	19 972	
Caprins	9	2,5	31 626	10	36 677	32 417	33 227	
Porcins	29	2,5	29 409	33	34 106	30 144	30 898	
Volaille	1	1,16	27 463	1	31 849	27 782	28 104	
Lait (en Tonnes): Taux d'accroissement: 16%								
Vaches	110	8	172 496	162	200 042	182 466	187 028	
Caprins	24	4,9	83 521	30	96 859	87 920	87 749	
Cuirs et peaux (poids sec) (Tonnes) : Taux d'accroissement : 16 %								
Bovins	05	2,5	5 540	2,83	6 425	5 679	5 820	
Ovins	01	2,5	1 014	0,57	1 176	1 039	1 065	
Caprins	0,5	2,5	2 214	0,57	2 567	2 269	2 326	
Œufs (pour la consommation) (Unités) : Taux d'accroissement : 29 %								
Poules traditionnelles	5	4,4	17 213 940	6	22 288 625	17 971 353	18 762 093	
Poules pondeuses et pintades	208	4,4	395 200 000	258	511 705 315	412 588 800	430 742 707	4

* Les données sont obtenues principalement du MRA (rapports, IEPC, 2005) et d'autres sources (FAO, 2003).

3.2. programmes prioritaires

Douze (12) programmes prioritaires ont été déclinés à partir des quatre (4) axes de la PNDEL.

3.2.1. Axe 1 : renforcement des capacités des acteurs du sous-secteur

Il comporte trois (3) programmes relatifs à : (i) le renforcement de la formation professionnelle, (ii) le renforcement des capacités des structures d'appui conseil, (iii) le renforcement des capacités des organisations professionnelles.

3.2.1.1. Programme de renforcement de la formation professionnelle

Les curricula actuels mettent sur le marché de l'emploi (public et privé) du personnel peu apte à satisfaire aux exigences des filières animales (productivité, qualité, …) et des professionnels (opérationnalité immédiate). La formation professionnelle se doit d'intégrer ces données si elle veut servir au développement des filières animales. Elle s'appuiera sur la politique nationale en la matière et son plan d'action.

a) Objectif

Ce programme vise le renforcement des capacités des établissements professionnels publics et privés à travers : (i) la relecture des curricula afin de les adapter aux attentes des professionnels des différentes filières animales, (ii) le développement de la logistique pédagogique. Pour ce faire, il conviendra de mettre à niveau le corps enseignant par des recrutements et la formation continue des anciens. Au niveau des infrastructures pédagogiques, il y a lieu de garantir aux établissements une logistique pédagogique appropriée en laboratoires, moyens de transport, stations d'expérimentation qui permettent que chaque espèce soit élevée, etc.

b) Cibles

Ce sont les écoles publiques et privées de formation telles :

- l'Ecole Nationale d'Elevage et de Santé Animale (ENESA) ;
- le Centre Agricole Polyvalent (CAP) de Matourkou ;
- le Lycée Agricole de Nanoro ;
- l'Institut de Développement Rural (IDR) de l'université de Bobo-Dioulasso ;
- les Bureaux d'Etudes et d'Appui-conseil, etc.

c) Stratégie

La mise en œuvre de ce programme s'appuiera sur les principes suivants :

- le développement de partenariat avec les écoles des pays émergents et développés ;
- la promotion de l'investissement privé dans la formation professionnelle ;
- l'ouverture de nouveaux établissements de formation professionnelle publics et privés à travers le pays ;
- le développement d'un plan de formation du corps enseignant ;
- la mise en place d'un organe de coordination de la formation professionnelle.

d) Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de ce programme sont :

- chaque école dispose et met en œuvre un plan de développement des capacités ;
- les curricula des écoles de formations sont mieux adaptés aux besoins des professionnels des filières ;
- cinq (5) établissements professionnels régionaux publics sont fonctionnels en fonction de la spécialisation régionale.

e) Composantes

Composante 1 : Renforcement des capacités du corps enseignant

Activités majeures

Il s'agira :

- de recycler le corps enseignant existant par des formations continues sur place ou à l'extérieur ;
- de procéder à des recrutements pour étoffer le corps enseignant afin d'améliorer l'encadrement des stagiaires.

Moyens

Les moyens suivants seront mobilisés :

- le partenariat avec les écoles sœurs et les instituts de recherche ;
- la coopération bilatérale et internationale ;
- le budget national ;
- les financements privés.

Acteurs

Ce sont principalement :

- les staffs des écoles de formation ;
- les chercheurs ;
- les enseignants ;
- l'Etat ;
- les institutions financières.

Composante 2 : Développement de la logistique

Activités majeures

Il s'agira d'acquérir :

- des infrastructures (Salle de cours, labo, bureaux, hébergement, bâtiment d'élevage) ;
- des équipements pédagogiques (laboratoire, unités de démonstration) et de transport (car, véhicule léger de suivi).

Moyens :

Les moyens suivants seront mobilisés :

- le partenariat avec les écoles sœurs et les instituts de recherche ;
- la coopération bilatérale et internationale ;
- le budget national ;
- les financements privés.

Acteurs

Ce sont principalement :

- les professionnels privés de l'enseignement ;
- l'Etat à travers ses structures publiques ;
- les institutions financières.

3.2.1.2. Programme de renforcement des capacités des structures d'appui-conseil

Le personnel d'appui conseil public et privé ne répond pas aux attentes des producteurs parce qu'il est aussi bien quantitativement que qualitativement insuffisant. Aussi le dispositif logistique qui doit l'accompagner est inadéquat.

a) Objectifs

Ce programme vise le renforcement des capacités des services d'appui conseil public et privé afin de leur permettre d'assurer de manière efficace l'accompagnement des professionnels des différentes filières animales.

b) Cibles

Les principaux bénéficiaires de ce programme sont :

- les services publics d'appui conseil centraux et déconcentrés ;
- les services privés d'appui conseil ;
- les ONG ;
- les bureaux d'études.

c) Stratégie

La gestion des ressources humaines sera revue à partir de la réalisation d'une étude démographique prospective du personnel du MRA, des services d'appui conseil privés et un audit détaillé du personnel. Les conclusions de cette étude permettront entre autres :

- de planifier les recrutements (effectifs et profils) pour répondre à la demande en personnel technique et de soutien ;
- d´élaborer et de mettre en œuvre un plan de formation pour mieux adapter les ressources humaines aux nouveaux défis et enjeux du sous-secteur de l'élevage.

d) Résultats attendus

Le principal résultat attendu est : les professionnels des filières animales bénéficient d'un appui conseil satisfaisant.

e) Composantes :

Composante 1 : Renforcement des capacités techniques du personnel

Activités majeures

Il s'agira de renforcer les structures centrales et déconcentrées du Ministère, les prestataires privés et les ONG menant des activités d'appui conseil par :

- le recyclage du personnel commis à l'appui conseil en fonction des nouveaux curricula ;
- la formation continue du personnel ;
- la formation de spécialistes filière ;
- le recrutement régulier d'effectifs complémentaires.

Moyens

Les moyens seront mobilisés essentiellement à travers

- le plan de formation ;
- le budget national ;
- la coopération bilatérale et internationale ;
- les financements privés.

Acteurs

Ce sont principalement

- le gestionnaire des ressources humaines ;
- les écoles de formation professionnelle ;
- les instituts de recherche ;
- les bureaux de formation.

Composante 2 : Renforcement de la logistique

Activités majeures

Il s'agira d'acquérir :

- le matériel roulant (véhicules automobiles et motos) ;
- les équipements techniques spécifiques (chaîne de froid, matériel d'insémination et de labo, …) ;
- les équipements et mobiliers de bureau ;
- les infrastructures (laboratoires régionaux, stations d'élevage, postes d'élevage, postes vétérinaires, etc.).

Moyens

Les moyens seront mobilisés essentiellement à travers

- le budget national ;
- la coopération bilatérale et internationale ;
- les financements privés.

Acteurs

Ce sont :

- le Ministère en charge du budget ;
- les Services chargés de l'administration et des finances du MRA ;
- les institutions de financement.

3.2.1.3. Programme de renforcement des capacités des organisations professionnelles

La grande majorité des acteurs des filières animales ne sont pas alphabétisés (environ 18% selon ENEC II) et exerce sur la base de formation informelle (formation sur le tas). Le faible développement de la culture coopérative en leur sein limite leurs capacités de représentation et d'offre de service.

a) Objectif :

L'objectif du programme vise (i) une meilleure structuration des organisations professionnelles (OP) des diverses filières animales en vue de l'émergence d'interprofessions dynamiques et viables, (ii) une meilleure maîtrise de leur activité, (iii) le renforcement de la représentativité et de la représentation des organisations professionnelles au sein des instances locales de gestion des ressources ainsi qu'au niveau de la définition des stratégies et programmes de développement locaux, régionaux et nationaux.

b) Cibles

Les principaux groupes visés par ce programme sont :

- les organisations de base (groupements et associations) ;
- les organisations faîtières (unions, fédérations) ;
- les interprofessions ;
- les cadres de concertation formels et informels (tables filières, maison de l'aviculture, maison des éleveurs de porc, etc.) ;

c) Stratégie

La structuration des OP sera orientée vers un regroupement des acteurs par filière animale, conformément à l'esprit des lois n°10/92/ADP (Décembre 1992), n°014/99/AN du 15 avril 1999 portant réglementation des Sociétés Coopératives et des Groupements au Burkina Faso, et de la loi sur les interprofessions. Les structures d'appui conseil publiques et privées travailleront également à (i) susciter de nouveaux regroupements et à accroître ainsi la proportion des acteurs appartenant à des organisations professionnelles (un objectif quantitatif de 30 % de producteurs appartenant à des OP à l'horizon 2015) ; (ii) appuyer l'émergence d'unions, de fédérations et de confédérations à l'échelle provinciale, régionale et nationale dont ils assureront l'accompagnement.

d) Résultats attendus

Les principaux sont :

- des interprofessions dynamiques et viables animent les différentes filières animales ;
- l'offre de service coopératif est développée,
- 50 % d'acteurs directs des filières dont 30 % de femmes sont alphabétisés ;
- la productivité des différents maillons est améliorée ;
- 30 % des producteurs du pays sont membres d'OP au moins.

e) Composantes

Composante 1 : Structuration des acteurs des différentes filières

Activités majeures

Il s'agira de :

- réaliser une étude diagnostique sur l'état des lieux du secteur associatif et privé d'offre de service d'appui-conseil et de santé animale ;
- accompagner les acteurs à s'organiser en fonction de leurs objectifs selon les textes de lois en vigueur ;
- assurer l'encadrement organisationnel des organisations restructurées ;
- accompagner les acteurs dans la gestion des accords interprofessionnels et le développement de l'offre de service coopératif ;
- appuyer l'installation à titre privé de vétérinaires et de zootechniciens en bureau d'appui-conseil dans les différents domaines relevant de leurs compétences respectives à travers des mesures incitatives.

Moyens

Ce sont principalement :

- les textes réglementaires ;
- le budget national ;
- la coopération bilatérale et internationale.

Acteurs

Les principaux acteurs responsables de la mise en œuvre de cette composante sont

- l'Etat ;
- les acteurs des différentes filières ;
- les prestataires privés et ONG ;
- le législateur.

Composante 2 : Alphabétisation et éducation non formelle

Activités majeures

Il s'agira d'améliorer les capacités techniques par :

- l'alphabétisation fonctionnelle (Alphabétisation initiale, formation complémentaire de base) ;
- les formations techniques et spécifiques par filière pour les acteurs de chaque maillon.

Moyens

Les principaux sont :

- le fonds national pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle (FONAENF) ;
- Le budget national ;
- les contributions des acteurs directs des filières ;
- la coopération bilatérale et multilatérale.

Acteurs

- le ministère en charge de l'alphabétisation ;
- les Producteurs, transformateurs, commerçants/distributeurs, transporteur ;
- les prestataires publics et privés de renforcement de capacités techniques ;
- les ONG.

3.2.2. Axe 2 : sécurisation et gestion durable des ressources pastorales

Cet axe comporte trois (3) programmes relatifs à : (i) la sécurisation des zones d'intensification des productions animales, (ii) l'hydraulique pastorale et, (iii) la prévention et la gestion des crises et vulnérabilités.

3.2.2.1. Programme de sécurisation des zones d'intensification des productions animales

Les systèmes de productions animales sont basés sur l'exploitation des ressources naturelles qui sont sources de conflits avec les autres utilisateurs. Cette situation a amené le gouvernement à mettre en place depuis les années 1975, des zones de sécurisation des productions animales. Malgré ces mesures, force est de constater que la sécurisation des activités pastorales reste encore compromise par une exploitation irrationnelle des espaces aménagés ayant conduit à des occupations anarchiques de ces zones. Par ailleurs, l'intensification des productions animales dans ces zones n'a pu se réaliser de manière satisfaisante.

a) Objectif :

Ce programme vise à créer des zones dans lesquelles les filières animales peuvent évoluer de manière satisfaisante pour répondre aux attentes du marché d'une part, et d'autre part, permettre l'amélioration des systèmes de production traditionnelle et un accroissement des revenus et une sécurité alimentaire pour les petits producteurs traditionnels.

b) Cibles

Ce sont pour l'essentiel :

- les éleveurs modernes et les promoteurs de l'agro-business ;
- les éleveurs traditionnels ;
- les collectivités territoriales.

c) Stratégie

Elle s'appuiera sur : (i) la délimitation, le bornage et l'immatriculation des zones d'intensification des productions animales fonctionnelles, (ii) l'identification et la délimitation des zones potentielles, (iii) l'aménagement et la valorisation effective de ces zones conformément à la stratégie d'aménagement, de sécurisation et de valorisation des espaces et aménagements pastoraux.

d) Résultats attendus :

- les principaux résultats suivants sont attendus :
- le cadre juridique susceptible de créer les conditions de sécurité des activités d'élevage est renforcé ;
- les zones d'intensification des productions animales sont sécurisées, aménagées et valorisées ;
- la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles est assurée ;
- les textes règlementaires portant sécurisation des activités d'élevage sont appliqués.

e) Composantes :

Composante 1 : Renforcement du cadre juridique

Activités majeures

Il s'agira de :

- appliquer des dispositions réglementaires existantes afin de doter chaque zone pastorale de document lui conférant sa vocation spécifique ;
- proposer de nouvelles dispositions règlementaires (lois, décrets d'application etc.).

Moyens

Il s'agit :

- du cadre règlementaire et juridique ;
- du budget national ;

- des financements privés ;
- de la coopération bilatérale et internationale.

Acteurs

Les principaux sont :

- les éleveurs traditionnels et modernes et autres acteurs directs des filières ;
- les services techniques de l'élevage ;
- les collectivités territoriales ;
- le législateur.

Composante 2 : Création et mise en valeur de zones d'intensification des productions animales

Activités majeures

Il s'agira de :

- identifier, sécuriser et aménager des zones ou des portions de zones pastorales au profit de spéculations destinées au marché ;
- élaborer les cahiers de charges spécifiques ;
- accompagner l'installation et la production selon le cahier de charges.

Moyens

Ce sont pour l'essentiel :

- le cadre règlementaire et juridique ;
- le cahier de charges d'exploitation des zones ;
- le budget national ;
- les financements privés.
- la coopération bilatérale et internationale ;
- les orientations stratégiques nationale et régionale de développement (PNDEL, PNSR …).

Acteurs

Les principaux sont

- les éleveurs traditionnels et modernes ;
- les services techniques de l'élevage ;
- les collectivités territoriales ;
- les investisseurs privés (agro business).

3.2.2.2. Programme d'Hydraulique pastorale

L'eau est la principale ressource dont la disponibilité permet de modifier le système de production animale. En effet en saison sèche le déficit en eau pour l'abreuvement est estimé à 50% environ. Il résulte d'une insuffisance et d'une mauvaise répartition spatiale des ouvrages hydrauliques. Ceux de surface tarissent au cours de cette période et les points d'eau souterrains sont en nombre très insuffisant, mal répartis et font l'objet d'utilisations concurrentielles, si ce n'est une déviation de la vocation par la domination ou la suprématie des autres usagers (agglomérations, champs, exploitations minières, …). Le PAGIRE qui est l'outil stratégique national en matière de gestion des ressources en eau est dans sa phase

opérationnelle à travers des projets et programmes qui ne prennent pas suffisamment en compte les besoins en eau des activités spécifiques de production animale.

a) Objectif

Le programme d'hydraulique pastorale vise à améliorer la disponibilité et l'accès à l'eau au profit des animaux et des activités de production animale.

b) Cibles

Ce sont :

- les communautés pastorales ;
- les unités de production.

c) Stratégie

Elle s'appuiera sur : (i) le document de politique et stratégies en matière d'eau, (ii) le Plan d'Actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, (iii) le document de stratégie nationale d'hydraulique pastorale (en cours d'élaboration), (iv) la responsabilisation des collectivités territoriales et les communautés pour une gestion rationnelle des ouvrages, (v) la mobilisation des ressources spécifiques et, (vi) la réalisation d'aménagements complémentaires sur les ouvrages existant afin d'améliorer leur accès.

d) Résultats attendus :

les principaux résultats attendus sont :

- une meilleure répartition des points d'eau est assurée ;
- l'accès durable à l'eau pour les animaux et les activités de production animale est garanti ;
- une stratégie d'hydraulique pastorale est adoptée et mise en œuvre ;
- un partenariat effectif entre acteurs pour la gestion durable des ressources en eau est établi.

e) Composantes :

Composante 1 : Création et gestion d'une base de données des ouvrages d'hydraulique pastorale.

Activités majeures

Il s'agira d'inventorier, caractériser et de géo référencer les infrastructures d'hydraulique pastorale existantes et de créer et gérer une base de données.

Moyens

- les documents normatifs ;
- la base de données des infrastructures ;

- le budget national ;
- les financements de la coopération bilatérale et multilatérale ;
- la contribution des bénéficiaires.

Acteurs

Les principaux concernés sont :

- les agences de l'eau[4]
- les structures administratives et techniques chargées de la gestion des ressources en eau et pastorales
- les collectivités territoriales ;
- les prestataires privés ;
- les OP d'éleveurs.

Composante 2 : Définition et adoption de normes

L'investissement à grande échelle dans les ouvrages nécessite la définition de normes techniques qui prennent en compte l'efficience, la gestion durable des ressources hydrauliques et pastorales, la conciliation des différents usages.

Activités majeures

Il s'agira de définir, d'élaborer et de faire adopter des normes en matière de planification, de conception, de réalisation et de gestion des ouvrages d'hydraulique pastorale.

Moyens

- les références normatives ;
- le budget national ;
- les financements de la coopération bilatérale et multilatérale.

Acteurs

- les structures techniques chargées de la gestion des ressources en eau et pastorales
- les prestataires privés.

Composante 3 : Réhabilitation des infrastructures d'hydraulique pastorale existantes

Activités majeures

Il s'agira de s'appuyer sur l'inventaire pour évaluer et de procéder aux travaux de réparation et de réhabilitation selon une planification à moyen terme.

Moyens

Ce sont

- la base de données des infrastructures ;
- les documents normatifs ;
- le budget national ;

- les financements de la coopération bilatérale et multilatérale ;
- la contribution des bénéficiaires.

Acteurs

Les principaux concernés sont :

- les associations des usagers de l'eau (AUE) ;
- les comités locaux de l'eau (CLE) ;
- les collectivités territoriales ;
- les prestataires privés.

Composante 4 : développement de nouvelles infrastructures d'hydraulique pastorale

Activités majeures

Il s'agira d'identifier de nouveaux sites d'aménagement et de planifier les réalisations à moyen et long termes en fonction du niveau de déficit des besoins en eau des animaux dans les régions.

Moyens

Les principaux moyens à mobiliser sont :

- les documents normatifs ;
- les documents de politiques et stratégies nationales ;
- le budget national ;
- les financements de la coopération bilatérale et multilatérale ;
- la contribution des bénéficiaires.

Acteurs

La mise en œuvre incombera essentiellement :

- aux collectivités territoriales ;
- aux prestataires privés (maintenanciers, bureaux d'études, entreprises de travaux) ;
- aux structures techniques chargées de la gestion des ressources en eau et pastorales.

Composante 5 : Développer des capacités locales en matière de gestion d'ouvrage

Renforcement des capacités des acteurs chargés de la gestion des ouvrages (Cf. Axe 1 programme 3)

Activités majeures

Il s'agira de :

- identifier les besoins spécifiques de renforcement des capacités pour chaque groupe d'acteurs ;
- établir une base de données de prestataires ;
- organiser des sessions de formation.

Moyens

Les principaux moyens de mise en œuvre sont :

- le budget national ;
- les financements coopération bilatérale et multilatérale ;
- la contribution des bénéficiaires.

Acteurs

Ce sont pour l'essentiel :

- les collectivités territoriales ;
- les prestataires privés de renforcement des capacités ;
- les gestionnaires des ouvrages (AUE, CLE, …).

3.2.2.3 Programme de prévention et de gestion des crises et vulnérabilités dans le sous- secteur de l´élevage

Le Burkina Faso est un pays sahélien soumis périodiquement aux effets néfastes des événements climatiques extrêmes dus à la variabilité et aux changements climatiques. Pour faire face à ces événements, les responsables de l'élevage ont mis en place un dispositif de prévention et de gestion des effets néfastes des crises climatiques sur les ressources pastorales (ressources fourragères et eau d'abreuvement). Le présent programme prendra en compte les aspects d'épizooties, de crises alimentaires, de veille sur la situation et la coordination des initiatives et actions des partenaires et des populations.

a) Objectif :

Ce programme vise à atténuer les effets néfastes des changements climatiques et des catastrophes naturelles sur le bétail et les éleveurs à travers le renforcement du dispositif de prévention et de gestion en vigueur.

b) Cibles

Ce sont essentiellement les petits producteurs traditionnels.

c) Stratégie

Elle s'appuiera sur : (i) l'élaboration et/ou la mise en œuvre des outils d'alerte et de riposte, et (ii) la mise en place de stocks de sécurité d'intrants zootechniques et vétérinaires.

d) Résultats attendus :

Deux principaux résultats sont attendus de la mise en œuvre du programme. Ce sont :

- les outils d'alerte et de riposte sont disponibles et utilisés ;
- des stocks de sécurité suffisants existent.

e) Composantes

Composante 1 : Dispositif de veille

Activités majeures

Il s'agira de :

- identifier les risques et leur seuil d'alerte ;
- identifier les zones et les groupes vulnérables ;
- suivre les ressources pastorales.

Moyens

Les moyens à mobiliser sont pour l'essentiel :

- les bases de données disponibles (CILSS, Centre Agrymet) ;
- les rapports de suivis des campagnes agricoles ;
- le budget national ;
- la coopération bilatérale et internationale.

Acteurs

Les principaux sont :

- les services centraux et déconcentrés de l'administration ;
- les organisations professionnelles (OP) ;
- les institutions sous régionales et internationales.

Composante 2 : Atténuation des effets des crises

Activités majeures

Il s'agira de :

- mettre en place des stocks de sécurité d'intrants zootechniques et vétérinaires ;
- prendre en charge les groupes affectés (assurer leur sécurité alimentaire et sanitaire, recapitalisation du cheptel…) ;
- valoriser les mécanismes traditionnels de solidarité.

Moyens :

- le fonds de lutte contre les effets des crises (à mettre en place) ;
- les stocks de sécurité d'intrants zootechniques et vétérinaires ;
- le budget national ;
- les financements de la coopération bilatérale et internationale.

Acteurs

Les principaux sont :

- le comité national des secours d'urgence (CONASUR).

- les services centraux et déconcentrés de l'Etat ;
- les groupes vulnérables ;
- les ONG.

3.2.3 Axe 3 : accroissement de la productivité et des productions animales.

Cet axe comprend quatre (4) programmes qui couvrent : (i) la sécurité alimentaire du bétail, (ii) l'amélioration du potentiel génétique des races locales ; (iii) la lutte contre les pathologies animales et, (iv) le développement des services vétérinaires.

3.2.3.1 Programme d'amélioration de la sécurité alimentaire du bétail

La saison sèche constitue une période de crise alimentaire du bétail marquée par un déficit

qualitatif et quantitatif des fourrages. Cette carence alimentaire est à l'origine de la perte de poids des animaux en saison sèche et de saillies non fécondes avec pour effet direct une faible productivité pondérale et numérique dans les systèmes d'élevage traditionnel. Pour augmenter la productivité animale dans ces systèmes d'élevage, il convient de résorber le déficit fourrager et nutritionnel de saison sèche en constituant des réserves fourragères en quantité suffisante et en qualité satisfaisante. En outre, une complémentation stratégique à base de concentrés (sous-produits agro-industriels (SPAI)) devrait être envisagée pour les animaux qui ne partent pas en transhumance. Au niveau des élevages à visée commerciale, la constitution de stocks alimentaires (fourrages et SPAI) conséquents et l'optimisation des rations constituent les facteurs essentiels pour la rentabilité des opérations.

a) Objectif

Ce programme vise à sécuriser l'alimentation des animaux durant toute l'année à travers l'accroissement de la disponibilité de fourrages et d'aliments concentrés de qualité.

b) Cibles

Ce sont :

- les éleveurs traditionnels et modernes et leurs organisations ;
- les services d'appui conseil publiques et privés ;
- les opérateurs privés (fournisseurs d'intrants).

c) Stratégie

Elle est basée sur :

- une meilleure valorisation du disponible (fourrages naturels et résidus agricoles) ;
- la vulgarisation de la production du fourrage cultivé ;
- la dynamisation/renforcement du tissu de production d'aliments concentrés.

d) Résultats attendus

Les principaux sont :

- 1000 000 tonnes de fourrage grossier (foin et résidus agricoles) sont stockées chaque année ;
- 5 nouvelles fabriques d'aliment bétail sont opérationnelles ;
- 250 000 tonnes d'aliments sont produites chaque année.

e) Composantes

Les principales composantes sont :
Composante 1 : Intensification des actions de fauche, de conditionnement et de conservation des fourrages naturels (y compris dans les aires protégées en relation avec le département en charge de l'environnement).

Activités majeures

Il s'agira de :

- appuyer les producteurs en matériel et infrastructures (faux, botteleuses, charrettes, fenil, etc.) ;
- organiser des sessions de formation sur les bonnes pratiques de la fauche et de la conservation des fourrages.

Moyens

Les outils nécessaires à la mise en œuvre sont :

- les protocoles avec les groupements de gestion forestière (GGF) et les collectivités territoriales ;
- le budget national ;
- la mise en concurrence (concours) ;
- les subventions des équipements de fauche, de conditionnement et de transport.

Acteurs

Les principaux sont :

- les petits producteurs et les éleveurs modernes ;
- les GGF ;
- les services centraux et déconcentrés de l'élevage ;
- la recherche agricole.

Composante 2 : Meilleure valorisation des sous-produits agricoles dans l'alimentation animale

Activités majeures

Elles viseront essentiellement à former et appuyer les éleveurs pour la collecte, le conditionnement, le traitement (chimique ou mécanique), la conservation et la distribution des sous produits agricoles (pailles de céréales, fanes de légumineuses et autres résidus culturaux).

Moyens

Les outils nécessaires à la mise en œuvre sont :

- les formations ;
- les subventions des équipements de traitement de la paille ;
- le budget national ;
- les partenariats entre agriculteurs (zones aménagées), GGF et éleveurs.

Acteurs

Les principaux acteurs sont :

- les agriculteurs ;
- les éleveurs ;
- les vendeurs d'aliments grossiers ;
- les chercheurs.

Composante 3 : Intensification de la production fourragère

Activités majeures

il s'agira de :

- susciter l'émergence de producteurs semenciers fourragers ;
- rendre accessible les semences fourragères à haut potentiel de rendement (avec le concours de la Recherche) ;
- développer des plaidoyers pour permettre des aménagements complémentaires afin d'implémenter la bourgouculture dans les zones propices (mares, barrages en relations avec les autres usagers).

Moyens

Les outils nécessaires à la mise en œuvre sont :

- partenariats avec la recherche ;
- partenariats avec les exploitants des zones hydro agricoles ;
- budget de l'Etat ;
- appui-conseil et formation.

Acteurs

Les principaux sont :

- les agriculteurs ;
- les éleveurs traditionnels ;
- les éleveurs modernes ;
- les vendeurs d'aliments grossiers ;
- les chercheurs.

Composante 4 : Sécurisation de l'approvisionnement en aliments concentrés

Activités majeures

Il s'agira de :

- constituer annuellement des stocks de sécurité et/ou d'intervention (Cf. Axe 2, programme 3) ;
- promouvoir la création de fabriques d'aliments du bétail ;
- inciter le privé pour mieux assurer l'approvisionnement des zones de forte demande (boutiques d'intrants) ;
- former les distributeurs d'intrants et les organisations d'éleveurs en technique de gestion de stocks.

Moyens

Les outils nécessaires à la mise en œuvre sont

- le partenariat public- privé ;
- les réseaux de distribution ;
- les formations ;
- les financements privés ;
- le budget national.

Acteurs

Les principaux sont :

- les producteurs et leurs organisations ;
- les distributeurs d'intrants ;
- les Institutions de financement ;
- les unités de production de SPAI.

3.2.3.2 Programme d'amélioration du potentiel génétique des animaux

Les animaux élevés au Burkina Faso sont en grande partie de races locales. Ces dernières, bien que rustiques et adaptées aux conditions naturelles difficiles du pays sont relativement peu productives. Il convient alors d'améliorer leurs performances pour assurer une rentabilité des investissements publics et privés. L'amélioration du potentiel génétique des races locales se fera dans une logique de bio-sécurité qui, tout en assurant une productivité suffisante des animaux pour rentabiliser les investissements, assurera une innocuité des produits pour l'homme et l'environnement.

a) Objectif

Les actions d'amélioration génétique dans chaque espèce seront fondées sur des objectifs stratégiques liés à la satisfaction d'une demande relative à l'alimentation (lait, viande, œufs), au commerce (lait, viande, œufs, cuirs et peaux), à l'utilitaire (travail, fumier), et enfin aux us et coutumes (fêtes religieuses, sacrifices, etc.).

Il s'agira de générer des individus performants de par leur productivité et leur adaptation aux conditions d'élevage afin que les produits animaux générés contribuent à : (i) la croissance (éleveurs modernes et traditionnels tournés vers le marché), (ii) la lutte contre la pauvreté (rusticité et capacité d'adaptabilité) et (iii) la sécurité alimentaire (coût des produits animaux à la portée de la majorité de la population et l'utilisation des recettes des ventes des produits animaux pour l'approvisionnement des ménages vulnérables en produits de première nécessité)

b) Cibles

Les bénéficiaires directs des actions d'amélioration génétique sont :

- les éleveurs traditionnels tournés vers le marché ;
- les nouveaux acteurs spécialisés dans l'agro business ;
- les éleveurs traditionnels ou petits producteurs sans objectif précis de production.

c) Stratégie

Au regard du caractère stratégique (en terme de sécurité alimentaire, d'économie, de sécurité sanitaire et de préservation du patrimoine zoo-génétique national) de l'amélioration génétique des animaux, il convient que l'Etat accompagne tous les producteurs intéressés par le progrès génétique et garantisse l'accès aux paquets technologiques par une subvention.

Pour assurer une traçabilité et une garantie de la bio sécurité il convient de n'intervenir que chez les producteurs qui adhèrent et respectent les règles préliminaires (identification des animaux, stock de foin suffisant, troupeaux vaccinés et indemnes de zoonoses, retrait et/ou castration des mâles, etc.).

L'amélioration génétique se fera selon les trois voies suivantes :

- la sélection massale : Elle consiste à choisir comme parents des générations suivantes dans une population d'une race donnée, les individus présentant les meilleures performances pour les critères d'évaluation retenus. L'évaluation peut être faite sur l'individu, sa descendance, son ascendance ou ses collatéraux ;
- les croisements améliorateurs : Il s'agit d'accoupler les meilleurs reproducteurs appartenant à des races différentes afin de profiter de l'effet hétérosis qui est le fait que la génération suivante acquiert des performances (identifiées et recherchées) supérieures à la moyenne des performances des parents qui ont été croisés ;
- la multiplication en race pure : Il s'agit d'introduire en dehors de l'aire d'origine des animaux vivants, des semences, des embryons, des œufs, de couvain, etc., en vue d'exploiter leurs aptitudes génétiques particulières.

d) Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de la mise en œuvre de ce programme sont :

- les poids moyens carcasses des bovins, ovins, caprins, porcins et volaille atteignent respectivement 130 kg, 11 kg, 10 kg, 65 kg et 1,2 kg ;
- l'âge à l'abattage passe de : 54 à 30 mois pour les bovins, de 24 mois à 12 mois pour les petits ruminants (ovins et caprins) et de 18 mois à 8 mois pour les monogastriques (porcins et volaille) ;
- la production laitière moyenne par vache et par lactation atteint 870 kg ;
- la production moyenne annuelle d'œufs de poule locale passe de 45 à 90, et celle de pintade passe de 105 à 110 œufs.

e) Composantes

Composante 1 : Identification et traçabilité des produits animaux

Activités majeures

Il s'agira de :

- former le personnel des structures centrales et déconcentrées impliquées dans la collecte et le traitement des données d'amélioration génétique ;
- concevoir un système de codification répondant aux normes internationales ;
- procéder au marquage systématique de tous les animaux admis à l'une des méthodes d'amélioration génétique citées plus haut (sélection massale, croisement et multiplication en race pure) ;
- créer une base de données structurée depuis le niveau local jusqu'au niveau central ;
- tenir des registres de collecte et de gestion des données à tous les niveaux.

Moyens

La réussite de ces activités repose sur :

- l'engagement des bénéficiaires ;
- une logistique efficiente pour le transport, les enregistrements sur supports matériels et informatiques ;
- la gestion des informations (stratégie de communication) ;
- les inscriptions au budget national ;
- les partenariats avec les ONG et la recherche. ;

- la coopération bilatérale et internationale.

Acteurs

Les principaux acteurs de l'identification et la traçabilité des produits animaux sont :

- les CRA et les OP ;
- les producteurs traditionnels et les nouveaux acteurs portés vers l'agro business, tournés vers le marché ;
- les éleveurs traditionnels et petits producteurs ;
- les structures publiques chargées des statistiques, de la génétique, de la santé publique vétérinaire, des laboratoires d'analyse et de la recherche ;

Composante 2 : Introduction, multiplication et diffusion des gènes améliorateurs

Activités majeures

Afin d'assurer une efficience de l'élevage en race pure des animaux exotiques à hauts rendements, il s'agira de :

- importer des animaux de diverses races et espèces afin de tester leur adaptabilité et assurer leur multiplication ;
- vulgariser le schéma national d'amélioration génétique ;
- soumettre à l'adoption et vulgariser la loi sur l'amélioration génétique ;
- multiplier en stations et chez des éleveurs leaders (modernes et traditionnels) les souches les plus intéressantes afin de les céder aux nouveaux acteurs (réduction des coûts de revient de la production sur place par rapport à l'importation de sujets).

Moyens

Les outils indispensables à l'atteinte des résultats sont :

- la loi comme cadre réglementaire pour accompagner l'AG ;
- le schéma national d'amélioration génétique ;
- les ressources financières pourraient être mobilises à travers le budget national (subventions), la coopération bilatérale et internationale et les bénéficiaires
- l'insémination artificielle ;
- le transfert d'embryons ;
- la monte naturelle.

Acteurs

La conduite de ces activités sera assurée par :

- les stations d'élevage publiques ;
- les exploitations d'agro business ;
- les éleveurs leaders ;
- les éleveurs traditionnels orientés vers des filières spécifiques et le marché ;
- les Centres de Recherches et les Laboratoires.

Composante 3 : Sélection massale et lutte contre la consanguinité :

Activités majeures

Il s'agira de :

- procéder à une caractérisation génotypique des races locales et une identification des souches performantes en collaboration avec les structures de recherches ;

promouvoir le testage des reproducteurs dans les fermes ;

promouvoir l'échange de géniteurs certifiés.

Moyens

La réussite de ces activités passe par :

le développement d'un partenariat avec les institutions de recherches (nationales et internationales) pour la caractérisation des races locales ;

la conservation et la diffusion des gènes à partir de la collecte et la mise en place de la semence (IA) ;

la promotion des stations de monte publiques pour optimiser l'utilisation des géniteurs certifiés.

Acteurs

Les principaux acteurs à impliquer sont :

les éleveurs traditionnels leaders de toutes les espèces (bovins, ovins, caprins, porcins, équins, asins, camelins, canins et volaille) ;

les petits producteurs de type nouveau ;

les structures publiques et privées impliquées dans la gestion de l'amélioration génétique ;

la recherche.

Composante 4 : Préservation du patrimoine zoo génétique local

Activités majeures

Il s'agira de :

promouvoir les races locales dans leurs milieux agro écologiques d'origine ;

promouvoir les testages dans les fermes afin d'identifier tous les sujets possédants des caractéristiques particulières ;

assurer la collecte et la conservation de semences et d'embryons.

Moyens

La réussite des activités passe par :

la stratégie d'amélioration génétique et la loi régissant les activités relatives au patrimoine zoo génétique national ;

les stations spécialisées par zone agro climatique (régionalisation de la préservation des races) ;

les banques de semences et d'embryons ;

le budget national (subventions) ;

la coopération bilatérale et internationale.

Acteurs

Les principaux acteurs à impliquer sont :

les éleveurs leaders ;

les éleveurs possédant des races ou des souches rares menacées ;

les organisations raciales ;

les stations de démonstration ;

les Instituts de recherches.

3.2.3.3 Programme de lutte contre les pathologies animales

Le cheptel animal est confronté à un certain nombre de pathologies dont certaines occasionnent des pertes économiques très importantes. Elles représentent un véritable frein au développement des productions animales au Burkina Faso.

En plus, la non maîtrise de la santé publique vétérinaire a de graves conséquences sur la santé des populations à travers le développement de pathologies liées au contact d'animaux malades ou porteurs, à l'ingestion de denrées alimentaires d'origine animale non contrôlées et provenant d'animaux malades ou contaminés par des germes pathogènes lors de leur processus de préparation par manque de respect des règles d'hygiène.

a) Objectif

L'objectif principal sera de renforcer la lutte contre les épizooties afin d'assurer le bien être et la santé des populations burkinabè à travers : (i) le renforcement de la lutte contre les maladies contagieuses dans les élevages extensifs, (ii) le renforcement de la surveillance épidémiologique des maladies prioritaires et (iii) le suivi sanitaire rapproché des élevages intensifs.

b) cibles

Les principaux bénéficiaires de ce programme sont :

- les éleveurs sédentaires, transhumants et périurbains intensifs ;
- les services vétérinaires publics ;
- les vétérinaires privés et auxiliaires de santé animale ;
- les transformateurs des denrées d'origine animale ;
- les consommateurs.

c) Stratégie

L'amélioration de la situation sanitaire du cheptel portera sur la prévention, la surveillance et les soins curatifs des animaux :

- une attention particulière sera portée sur les trypanosomoses animales, la péripneumonie contagieuse bovine, la peste des petits ruminants et les parasitoses internes et externes au niveau des élevages transhumants et sédentaires extensifs ;
- en ce qui concerne les élevages périurbains et les élevages intensifs, la tuberculose bovine et les autres zoonoses, les parasitoses internes, les pasteurelloses et la fièvre aphteuse seront combattus avec rigueur ;
- pour la volaille, l'accent sera mis sur la vaccination contre la maladie de Newcastle et les déparasitages.

d) Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- les principales épizooties et autres maladies parasitaires sont sous contrôle ;
- un programme d'assurance de la qualité pour le LNE est mis en place ;
- la certification des exportations est assurée ;

- la santé publique vétérinaire est mise en œuvre ;
- la santé des populations en lien avec les zoonoses et les maladies dues au manque d'hygiène est préservée.

e) Composantes

Composante 1 : Renforcement de la lutte contre les maladies contagieuses dans les élevages extensifs

Activités majeures.

Elles porteront sur :

- l'éradication ou le contrôle des pathologies majeures dans les élevages ;
- la surveillance sanitaire du territoire au plus près de l'information épidémiologique de base ;
- la facilitation de l'accès aux intrants vétérinaires ;
- l'assainissement total des élevages laitiers ;
- la promotion et la valorisation de la pharmacopée vétérinaire locale.

Moyens :

- le dispositif règlementaire ;
- le budget national ;
- la coopération régionale et multilatérale ;
- les fonds d'indemnisation (à créer).

Acteurs

Les principaux sont :

- les producteurs et leur OP ;
- les services centraux et déconcentrés en charge de la santé animale ;
- les vétérinaires privés ;
- les para vétérinaires et auxiliaires de santé animale ;
- les Instituts de recherches vétérinaires.

Composante 2 : le renforcement du réseau de surveillance épidémiologique des maladies

animales (RESUREP)

Activités majeures

Il s'agira de :

- renforcer le dispositif de surveillance sanitaire du territoire ;
- appuyer le développement des technologies vétérinaires appropriées ;
- améliorer l'opérationnalité du laboratoire national et des laboratoires régionaux ;
- assurer un financement régulier du RESUREP ;
- établir la carte épidémiologique des maladies animales et la mettre à jour régulièrement.

Moyens

Ce sont essentiellement :

- le FODEL ;
- le budget national ;
- la coopération bilatérale et multilatérale.

Acteurs

Les principaux sont :

- l'autorité vétérinaire nationale ;
- l'autorité vétérinaire internationale (OIE) ;
- les producteurs et leur OP ;
- les instituts de recherches.

Composante 3 : le suivi sanitaire rapproché des élevages intensifs

Activités majeures

Il s'agira de :

- améliorer la qualité de l'offre en matière de santé animale ;
- assurer l'approvisionnement régulier et suffisant en médicaments vétérinaires de qualité ;
- lutter contre les maladies émergentes et réemergentes ;
- lutter contre les zoonoses (dépistage de la tuberculose et de la brucellose).

Moyens

- le dispositif règlementaire ;
- le budget national ;
- les fonds d'indemnisation (à créer).

Acteurs

Ce sont principalement :

- l'autorité vétérinaire nationale ;
- les vétérinaires privés ;
- les instituts de recherches ;
- les éleveurs intensifs.

3.2.3.4 Programme de développement des services vétérinaires

Le rôle fondamental des services vétérinaires est de contribuer à la productivité du cheptel en protégeant la santé des animaux, afin de participer à la sécurité alimentaire et surtout à la lutte contre les zoonoses et les affections transmises par les denrées animales. C'est donc la base de la santé publique vétérinaire. Pour ce faire, le renforcement de la santé publique vétérinaire sera focalisé sur le contrôle de l'hygiène des locaux, du personnel, du matériel et de l'environnement dans les exploitations et les unités de transformation (abattoirs et autres établissements de préparation des produits animaux). Ce contrôle s'étendra à la restauration collective (cantines publiques, restaurants), les marchés et les foires. Il concernera surtout l'inspection de salubrité des produits animaux (viande, lait en particulier) et aussi les produits apicoles et piscicoles partout où ces denrées sont produites, stockées et commercialisées.

a) Objectif

Ce programme vise à améliorer les performances des services vétérinaires pour contribuer à l'amélioration de la productivité du cheptel et à la sécurité alimentaire.

b) Cibles

Les principaux bénéficiaires de ce programme sont :

- les éleveurs sédentaires, transhumants et périurbains intensifs ;
- les services vétérinaires publics ;
- les vétérinaires privés et auxiliaires de santé animale ;
- les transformateurs des denrées d'origine animale ;
- les consommateurs.

c) Stratégie

Elle s'appuie sur :

- le renforcement du cadre institutionnel qui sera basé sur la création d'un cadre national unique de coordination de la sécurité sanitaire des aliments (SSA) en relation avec les autres départements ministériels impliqués et la clarification des mandats et responsabilités respectifs des différentes administrations impliquées dans les contrôles sanitaires des denrées animales, des mouvements des animaux et leurs produits ;
- le renforcement du cadre législatif qui sera focalisé sur la mise à jour des textes afin de permettre leur application effective ;
- l'amélioration des capacités de diagnostic des laboratoires par le recrutement et la formation du personnel et la mise en place d'une logistique adéquate ;
- le renforcement du contrôle vétérinaire aux frontières ;
- le contrôle des médicaments et des résidus.

d) Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de ce programme sont :

le cadre institutionnel basé sur la clarification des mandats et responsabilités respectifs des différentes administrations impliquées dans les contrôles sanitaires des denrées animales, les contrôles des importations des animaux et leurs produits est renforcé ;

- le cadre législatif permettant l'application effective des textes est mis à jour ;
- les capacités de diagnostic des laboratoires par le renforcement et la formation du personnel et la mise en place d'une logistique adéquate sont améliorées ;
- le contrôle vétérinaire aux frontières est renforcé ;
- les médicaments et des résidus sont contrôlés ;
- les performances des services vétérinaires sont améliorées.

e) Composantes

Composante 1 : Assurer la sécurité sanitaire des denrées d'origine animales

Activités majeures

Il s'agira de :

- assurer la certification des produits animaux livrés à la consommation locale et à l'exportation ;
- maintenir la veille sur la qualité des produits animaux et d'origine animale et l'hygiène alimentaire ;
- assurer l'inspection des denrées d'origine animale et des locaux manipulant des produits d'origine animale ;
- contribuer au respect de l'hygiène publique des denrées d'origine animale.

Moyens

- le dispositif règlementaire ;
- le budget national ;
- les collectivités territoriales ;
- la force publique ;
- les institutions judiciaires.

Acteurs

Les principaux sont :

- l'autorité vétérinaire ;
- les forces de l'ordre et la justice ;
- les élus locaux.

Composante 2 : Appliquer et renforcer la législation sur le médicament vétérinaire et les résidus.

Activités majeures

Il s'agira essentiellement de :

- assurer la réglementation de toutes les professions touchant à la médecine vétérinaire et en assurer la police ;
- élaborer de nouveaux textes réglementaires et législatifs.

Moyens

- le dispositif règlementaire national et communautaire ;
- le dispositif règlementaire international ;
- le budget national.

Acteurs

Les plus concernés sont :

- l'autorité vétérinaire nationale ;
- l'autorité vétérinaire internationale (OIE) ;
- le législateur.

Composante 3 : renforcer les capacités opérationnelles du Laboratoire National d'Elevage (LNE) et des Laboratoires Régionaux d'Elevage (LRE).

Activités majeures

Il s'agira de :

- accompagner le LNE pour une accréditation ;
- équiper le laboratoire national et les laboratoires régionaux ;
- recruter le personnel nécessaire pour une opérationnalité optimale.

Moyens :

- le dispositif règlementaire ;
- le Budget national ;
- la coopération technique et financière bilatérale et multilatérale.

Acteurs

Ce sont principalement :

- l'autorité vétérinaire nationale ;
- les organismes d'accréditations internationales ;
- les instituts de recherches.

3.2.4. Axe 4 : amélioration de la compétitivité des produits animaux

Cet axe comporte deux programmes relatifs : (i) au développement des infrastructures de mise en marché, et (ii) à l'amélioration de la qualité des produits animaux.

3.2.4.1. Programme de développement des infrastructures de mise en marché

La faiblesse des infrastructures et équipements de transformation et de commercialisation constituent un des importants goulots d'étranglement pour la mise en marché des animaux et produits animaux :

- la plupart des marchés à bétail, y compris les marchés frontaliers, ne sont pas sécurisés par des aménagements adéquats ;
- les abattoirs frigorifiques de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso notamment, points de départ de l'exportation de la viande, ne répondent pas aux normes internationales requises ;
- le transport des animaux de commercialisation se fait au moyen de camions de marchandises non adaptés augmentant les risques de blessures et de mortalités au cours du voyage ;
- les infrastructures pour la préparation et la découpe des carcasses de volailles suivant les règles/normes de salubrité et d'hygiène requises sont inexistantes.

a) Objectif

L'objectif de l'intervention vise l'amélioration de la commercialisation des produits animaux aussi bien sur le marché national que le marché international.

b) Cibles

Les principaux bénéficiaires de ce programme sont:

les collectivités territoriales ;

les professionnels et leurs organisations ;

les opérateurs privés.

c) Stratégie

La stratégie de mise en œuvre du programme s'appuiera sur :

la responsabilisation des communautés et collectivités territoriales ;

la professionnalisation des acteurs des différentes filières ;

le rapprochement de l'offre à la demande ;

une rentabilisation optimale des investissements structurants.

d) Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

les infrastructures de mise en marché sont bien gérées au profit des collectivités territoriales et des organisations professionnelles des filières animales ;

les infrastructures de mise en marché sont mieux réparties en fonction de la demande ;

les maillons « transformation » et « commercialisation » des filières sont mieux développés.

e) Composantes

Composante 1. Promotion des infrastructures

Activités majeures

Il s'agira de :

améliorer la sécurité des infrastructures existantes par leur réhabilitation et leur mise aux normes ;

renforcer les capacités des organes de Gestion (Cf. Axe 1, programme 3) ;

développer un partenariat avec la force publique dans la gestion de certaines infrastructures ;

réaliser de nouvelles infrastructures avec des aménagements appropriés (locaux, voies d'accès, hydrauliques, etc.) ;

appuyer l'acquisition de logistiques adéquates pour le transport, la transformation et le conditionnement.

Moyens

la réglementation nationale et communautaire ;

le budget national ;

les financements de la coopération bilatérale et internationale ;

l'apport des bénéficiaires ;

les financements privés.

Acteurs

Les principaux sont :

- les collectivités territoriales ;
- les organisations professionnelles ;
- les Organisations sous régionales (UEMOA, CEDEAO) ;
- les opérateurs privés.

Composante 2 : Renforcement des capacités de gestion des acteurs (Cf. Axe 1, programme 3)

Activités majeures

Il s'agira de :

- former et recycler les acteurs (élus locaux, organisations professionnelles, privés) à la gestion des infrastructures ;
- équiper les organes de gestion en outils de capitalisation et en matériel spécifique ;
- faciliter les échanges d'expériences.

Moyens

- la formation et les voyages d'échanges ;
- le budget national ;
- les financements de la coopération bilatérale et internationale.

Acteurs

Les principaux sont :

- les collectivités territoriales ;
- les organisations professionnelles ;
- les prestataires de formation.

3.2.4.2 Programme d'amélioration de la qualité des produits animaux

A fin de limiter les risques sanitaires lié à la manipulation des produits animaux et prévenir les abus de protectionnisme, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a, en collaboration avec d'autres institutions internationales spécialisées, édicté des règles pour régir le commerce et la circulation des biens et des services. Pour ce qui est du cas des produits animaux, ce sont : (i) les SPS, (ii) les normes du CODEX, (iii) les normes OIE, (iv) les normes ISO, et la réglementation nationale, qui sont d'utilisation usuelle.

a) Objectif

L'objectif de ce programme est d'améliorer la spécification et la qualité des produits animaux en vue de renforcer leur compétitivité aussi bien sur le marché national, sous régional qu'international.

b) Cibles

Les principaux bénéficiaires du programme sont :

les exportateurs de produits animaux ;

les transformateurs de produits animaux ;

les producteurs (éleveurs) ;

les services d'appui conseil et de formation publics et privés.

c) Stratégie

Elle repose essentiellement sur la définition et la mise en œuvre d'une démarche qualité qui prenne en compte les trois maillons de chaque filière.

d) Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

les produits animaux répondent aux normes exigibles du marché sous régional et international ;

la sécurité sanitaire des produits animaux est assurée ;

les produits animaux sont compétitifs sur le marché sous régional et international.

e) Composantes

Composante 1 : Elaboration des textes normatifs

Activités majeures

Il s'agira de :

relire des normes existantes ;

identifier et élaborer de nouvelles normes ;

renforcer les compétences du département en charge des ressources animales en matière de normalisation.

Moyens

Ce sont pour l'essentiel :

les textes et réglementations internationaux ;

les textes et réglementations sous régionaux ;

les textes et réglementations nationaux ;

le budget national ;

la coopération bilatérale et internationale ;

les programmes sous régionaux (UEMOA) ;

la communication.

Acteurs

Les principaux sont :

FASO NORM ;

les services d'appui conseil public et privé ;

les organisations professionnelles ;

la société civile.

Composante 2 : Diffusion et application des normes

Activités majeures

Il s'agira de :

élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication ;

mettre à la disposition des usagers les textes ;

assurer le contrôle régulier de l'application des normes ;

appuyer l'implantation de la démarche qualité dans les unités de production ;

accompagner le laboratoire national d'élevage pour une accréditation ;

accompagner les unités dans la certification des produits destinés à l'exportation ;

former le personnel chargé du contrôle.

Moyens

la stratégie de communication ;

les textes et réglementations internationaux ;

les textes et réglementations sous régionaux ;

les textes et réglementations nationaux ;

le budget national ;

les Programmes sous régionaux (UEMOA).

Acteurs

Les principaux sont :

FASO NORM ;

les services d'appui conseil publics et privés ;

les organisations professionnelles ;

la société civile ;

les médias.

3.3. Le Cadre logique du programme

Le cadre logique (CL) (voir annexe 1) doit être, avant tout, compris comme un instrument de gestion qui identifie clairement : (i) les objectifs, (ii) la logique d'intervention, (iii) les indicateurs de résultats, (iv) les sources de vérification, et (v) les hypothèses.

G- IV. LE FINANCEMENT

L'horizon temporel du PAPISE est 2015 et son financement est conditionné par l'élaboration des budgets de fonctionnement et d'investissement détaillés sur ladite période. Etant donné que cette période est relativement longue et ne permet pas une planification précise, détaillée et rigoureuse, le PAPISE devrait être exécuté selon le système de budgets glissants. Ceci est en droite ligne de la décision du Gouvernement d'élaborer des Programmes d'Actions Prioritaires (PAP) en vue de rendre plus visibles les actions qui contribuent à la réduction de la pauvreté, et de refléter mieux les priorités du CSLP dans le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT). Le PAPISE sera financé selon les principes du PAP à savoir le dialogue à tous les niveaux de l'Administration et des PTF dans l'établissement et la revue des CMDT glissants.

4.1. COUT ESTIMATIF DU PAPISE

Les tableaux 2, 3 et 4 présentent les coûts estimatifs du PAPISE à l'horizon 2015. Ils se basent sur différentes estimations en rapport avec les projets en cours d'exécution, et d'autres documents préparés par le MRA. Le détail des coûts est présenté en annexe 2. Le coût estimatif est de 521 785 millions de FCFA dont 497 706 sont à rechercher, soit 95 %. L'axe 2 (sécurisation et gestion durable des ressources pastorales) requiert à lui seul 47 % du budget total.

Tableau 2 : Coûts estimatifs du PAPISE à l'horizon 2015 (en millions de FCFA).

s égiques	Programmes prioritaires	Coût total	A rechercher
1. Renforcement des capacités des acteurs			
	1. Renforcement de la formation professionnelle	4 000	3 200
	2. Renforcement des capacités des services publics	30 000	26 000
	3. Renforcement des capacités des OP	5 500	2 500
l Axe 1		39 500	31 700
2. Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales			
	4. Sécurisation des zones d'intensification des productions animales	15 500	13 500
	5. Hydraulique pastorale	200 350	197 270
	6. Prévention et de gestion des crises et vulnérabilités dans le sous- secteur de l´élevage	17 600	17 280
l Axe 2		233 450	228 050
3. Accroissement de la productivité animale			
	7. Sécurisation de l'alimentation du bétail	45400	43300
	8. Amélioration génétique des animaux	32750	29700
	9. Lutte contre les pathologies animales	26500	25250
	10. Développement des services vétérinaires	5500	3250
l Axe 3		110150	101500
4. Amélioration de la compétitivité des produits animaux			
	11. Développement des infrastructures de mise en marché	80500	79800
	12. Amélioration de la qualité des produits animaux	100	60
l Axe 4		80600	79860
ux axes		463 700	441 110
évus (10 %)		46 370	44 111

ıd total			510 070	485 221

Tableau 3 : Répartition annuelle des coûts (millions de FCFA)

AXES	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total
Axe 1. Renforcement des capacités des acteurs	3950	10534	10533	10533	3 950	39 500
Axe 2. Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales	23 345	62 254			23 345	233 450
Axe 3. Accroissement de la productivité animale	7815	20840	62 253	62 254	7815	78 150
Axe 4. Amélioration de la compétitivité des produits animaux	11015	16349	16348	16348	11015	39815
Total	46370	123656	123652	123653	46370	463700
Imprévus (10 %)						46370
GRAND TOTAL						510 070

Tableau 4 : Répartition du financement à rechercher par contributeur (millions de FCFA)

Axes	Etat	Privés	Bénéficiaires	PTF	Total	%
Axe 1	7 505	3 950	395	27 650	39 500	7
Axe 2	46 690	12 840	1 167	172 753	233 450	46
Axe 3	25 230	26 645	25 045	52 768	110 150	21
Axe 4	24 180	16 120	4 030	36 270	80 600	16
Total	103 605	59 555	11 099	289 441	463 700	90
Imprévus (10 %)	10 360	5 955	1 109	28 944	46370	10
Grand total	113 965	65 510	12 208	318 385	510 070	
%	22	13	2	63		100

Tableau 5 : Hypothèses pour le calcul des contributions par axe (%)

Axes	Etat	Privés	Bénéficiaires	PTF	Total
Axe 1	19	10	1	70	100
Axe 2	20	5,5	0,5	74	100
Axe 3	25	20	5	50	100
Axe 4	30	20	5	45	100

4.2. CONTRIBUTION DES DIFFERENTES CATEGORIES D'ACTEURS

Le sous-secteur de l'élevage, qui a longtemps souffert de la faiblesse des investissements publics, demande d'importants moyens financiers pour son développement. Dès lors, tous les acteurs seront mis à contribution pour le financement du Plan.

Le Plan sera financé par l'Etat (22 %), les Partenaires au développement (63 %), les Opérateurs privés (13 %) et les bénéficiaires (2 %).

Pour l'ensemble du Plan, les stratégies et mécanismes de financement sont classiques et conformes à la politique nationale qui s'articule autour de deux axes majeurs : (i) la mobilisation des ressources nationales, et (ii) la mobilisation des ressources extérieures.

L'Etat et les **Collectivités Territoriales** contribueront à travers : (i) les prestations des services techniques, les investissements directs ; (ii) les subventions, allègements fiscaux et fonds de garantie ; et (iii) les fonds de contre- partie de projets bénéficiant de financement extérieur.

La contribution des **Partenaires Techniques et Financiers** est importante et se fera sous plusieurs formes :

- l'appui budgétaire, qui peut être général ou ciblé au sous- secteur ; il est géré de la même manière que les fonds propres de l'Etat ;
- un financement commun d'un groupe de bailleurs peut se faire sous plusieurs formes, notamment le panier commun, sous la gestion d'un ordonnateur national ;
- des financements directs qui sont ciblés vers des activités bien définies selon des modes de gestion spécifiques.

Dans le but de les sensibiliser, d'obtenir leur adhésion et de mobiliser des financements pour le Plan, il est prévu d'organiser une table ronde des bailleurs de fonds, soit de façon spécifique, soit dans le cadre du PROSDRp.

Les **Institutions Financières et de Micro finance** contribueront au financement par le biais de crédits adaptés (échéancier, taux d'intérêt, garantie, ….).

Les **Opérateurs Privés** qu'ils soient nationaux ou internationaux, apporteront leur contribution au financement par des investissements dans la production et surtout dans la transformation et la distribution des produits des filières prioritaires (viande, lait, œufs, …).

L'implication des bénéficiaires dans les financements revêt un caractère particulier dans la mesure où elle conditionne la réussite des programmes à exécuter. Elle se fera sous forme de cofinancement ou de paiement de contrepartie conformément à des accords de financement.

H- V. LA MISE EN ŒUVRE DU PAPISE

5.1. ROLE DES ACTEURS

La mise en œuvre du PAPISE implique l'ensemble des catégories d'acteurs notamment l'Etat et ses démembrements, les collectivités territoriales et les communautés de base, les organisations professionnelles, les opérateurs privés et les partenaires techniques et financiers. Les rôles spécifiques de chaque acteur sont clairement définis par la PNDEL.

Les principaux facteurs de succès de la mise en œuvre du PAPISE résident dans le dispositif organisationnel et la capacité des acteurs à assurer une concertation dynamique et une coordination opérationnelle des différentes actions, notamment en ce qui concerne les programmes nécessitant des passerelles avec d'autres structures.

En rappel les rôles spécifiques de chaque catégorie d'acteur sont :

L'Etat et ses démembrements : l'Etat et ses démembrements, représentés par l'Administration centrale et les structures déconcentrées, devront veiller à :

- mettre en place et rendre opérationnel le dispositif institutionnel de mise en œuvre de la politique ;
- traduire la politique en stratégies et plans d'actions opérationnels et veiller à leur mise en œuvre ;
- assurer la sécurisation foncière et veiller à la valorisation des zones pastorales ;
- créer un environnement socioéconomique, financier et sécuritaire favorable, par l'amélioration du cadre législatif, réglementaire et institutionnel et la promotion de la bonne gouvernance ;
- mettre au point et diffuser des technologies performantes pour anticiper ou répondre aux questionnements nouveaux qui accompagneront la modernisation des systèmes de production et de valorisation des filières animales ;
- organiser la concertation avec les différents acteurs intervenant dans le développement de l'élevage, de l'agriculture, de l'environnement et le ministère en charge de l'Economie et des Finances ;
- élaborer ou actualiser les stratégies opérationnelles sous-sectorielles en cohérence avec les orientations stratégiques définies ;
- mobiliser les ressources (financières, matérielles et humaines) nécessaires à la réalisation de la Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage ;
- assurer le suivi/évaluation de la politique ;
- Assurer la formation ou en assurer l'organisation sur la base du faire-faire.

Les Collectivités Territoriales et les communautés de base : Le rôle des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la politique de développement de l'élevage doit être conforme aux compétences qui leur sont dévolues par le code général des collectivités territoriales. Ce rôle devrait être axé sur :

- l'élaboration et la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d'investissement au niveau régional et des plans de développement communal ;
- l'aménagement et la gestion des ressources naturelles de leur ressort territorial ;
- l'exercice de la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'exécution des programmes et projets de gestion des terroirs, de développement local et de développement rural décentralisé ;
- la gestion des ressources (humaines, matérielles et financières) transférées ou mises à disposition par l'Etat ;
- l'animation des cadres de concertation des différents acteurs intervenant dans le sous -secteur de l'élevage au niveau régional ou local ;
- et la participation au suivi/évaluation du Plan d'actions.

Les communautés de base représentées par les Conseils Villageois de Développement (CVD) et les organisations d'éleveurs à la base devraient être les premiers acteurs et les premiers bénéficiaires de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage. Leur rôle devrait porter sur :

- l'expression des besoins en matière de développement au regard des contraintes et des potentialités spécifiques ;
- la participation à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi/évaluation des programmes opérationnels et des projets d'investissement les concernant ;
- l'initiation et la réalisation de microprojets en vue de la promotion d'activités génératrices d'emplois et de revenus ;
- la gestion concertée des espaces et des ressources naturelles de leurs terroirs ;

- et la participation au suivi-évaluation de la mise en œuvre de la politique.

Les Organisations Professionnelles et les Opérateurs Privés : Les organisations professionnelles des différentes filières d'élevage, les Chambres Régionales d'Agriculture et les opérateurs privés intervenant dans le sous-secteur de l'élevage devront intervenir dans la mise en œuvre de la Politique de développement de l'élevage en participant à :

- l'identification de projets ;
- la formulation et la mise en œuvre des programmes opérationnels, des projets et des programmes d'investissement ;
- le financement des projets (principe du cofinancement des investissements à la base) ;
- la formation et l'appui/conseil des membres et structures de base ;
- la concertation entre des différents acteurs ;
- le suivi-évaluation de la politique.

Les Partenaires Techniques et Financiers : Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage, le rôle de ces partenaires devrait porter sur :

- la participation au dialogue politique avec le gouvernement ;
- l'appui à l'élaboration des stratégies opérationnelles sous-sectorielles ;
- l'appui à la formulation et à la mise en œuvre des programmes et des plans d'action opérationnels ;
- la mise à disposition d'une assistance technique compétente pour le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l'Administration et des organisations professionnelles ;
- la participation à la mobilisation des ressources nécessaires à la formulation, la mise en œuvre et au suivi-évaluation des programmes et projets de développement ;
- et la participation au suivi-évaluation de la politique.

5.2. COORDINATION SECTORIELLE

Conformément aux dispositions institutionnelles du secteur du développement rural productif et aux principes directeurs de mise en œuvre de la PNDEL, la coordination du PAPISE sera assurée par un Comité de pilotage spécialisé du Programme Sectoriel de Développement Rural productif (PROSDRp) au niveau national (Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA)).

Le Comité national de pilotage sera présidé par le Ministre en charge des ressources animales. Il regroupera les directions centrales, déconcentrées et les structures rattachées du MRA, les ministères partenaires, le SP/CPSA, les structures faîtières des organisations professionnelles, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.

La coordination régionale sera assurée par les Programmes de Spécialisation Régionale (PROSPER) au niveau régional (Comité Régional de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (CR/CPSA)).

Les sessions des différents comités seront régies par des termes de références précis, partie intégrante d'un manuel de procédures de la mise en œuvre du PAPISE.

5.3. COORDINATION DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Pour une plus grande efficacité de la contribution des PTF à la mise en œuvre du PAPISE, il est indispensable de disposer d'un cadre de concertation et de coordination opérationnel. L'opérationnalité d'un tel cadre sera assurée, à titre indicatif par la désignation (par consensus entre le gouvernement et les PTF) d'un chef de file des PTF du sous-secteur (qui peut être tournant selon une périodicité définie par les PTF). Le chef

de file sera le point focal du Ministère en charge de l'élevage. Ce dernier facilitera la mise en œuvre cohérente des contributions des PTF notamment à travers :

- la participation au dialogue politique sur le secteur avec le gouvernement ;
- l'appui à l'élaboration des stratégies opérationnelles sous-sectorielles ;
- l'appui à la formulation et à la mise en œuvre des programmes et des plans d'action opérationnels ;
- la mise à disposition d'une assistance technique compétente pour le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l'Administration et des organisations professionnelles ;
- la participation à la mobilisation des ressources nécessaires à la formulation, la mise en œuvre et au suivi-évaluation des programmes et projets de développement ;
- et la participation au suivi-évaluation de la politique.

Les périodicités des sessions et les modalités de fonctionnement (termes de références) du cadre de concertation des PTF seront précisées lors de la première réunion d'orientation qui devra être initiée par le Ministre en charge de l'élevage.

5.4. DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION

La mise en œuvre réussie du Plan d'actions requiert un suivi régulier et des évaluations périodiques afin de procéder aux ajustements nécessaires. Dans cette optique, un Comité de pilotage, qui facilite la concertation, la coordination, le suivi et l'évaluation des différents programmes et projets prioritaires identifiés sera mis en place. Le dispositif décrit ci-dessous constituera un Comité spécialisé du cadre institutionnel de pilotage du Programme Sectoriel de Développement Rural productif (PROSDRp) au niveau national (Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA)) et des Programmes de Spécialisation Régionale (PROSPER) au niveau régional (Comité Régional de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (CR/CPSA)).

5.4.1. Missions et tâches du Comité de pilotage

Dans la mise en œuvre du Plan d'actions, différentes missions et tâches doivent être accomplies par les différentes structures et acteurs impliqués. Pour ce faire, le Comité de pilotage aura pour mission essentielle de veiller au respect des orientations stratégiques du PAPISE lors de son opérationnalisation. Il aura notamment pour tâches :

- la diffusion et vulgarisation du PAPISE ;
- la coordination des études ;
- la centralisation et la diffusion des informations ;
- l'organisation de la concertation entre les différents acteurs ;
- le suivi et l'évaluation des programmes et projets prioritaires ; et,
- la révision périodique du Plan en rapport avec celle de la SDR et du CSLP.

5.4.2. Organisation institutionnelle

Le dispositif institutionnel à mettre en place pour la mise en œuvre du Plan d'actions devra être structuré au niveau national, mais aussi à l'échelle régionale pour prendre en compte les spécialisations régionales.

Niveau national : **le Comité national de pilotage** sera présidé par le Secrétaire Général du Ministère des Ressources Animales. Il regroupera les représentants de l'ensemble des acteurs du sous- secteur de l'élevage, à savoir l'Etat, les Collectivités Territoriales, les Organisations professionnelles (organisations faîtières des acteurs des différentes filières d'élevage, Chambres régionales d'agriculture), les Opérateurs privés, les Institutions de crédit, les Organisations non gouvernementales, les Partenaires Techniques et Financiers.

Le secrétariat du Comité de pilotage sera assuré par la Direction des Etudes et de la Planification du Ministère des Ressources Animales (DEP/MRA). Il sera chargé, au quotidien, de la coordination des activités du Plan et du suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations du Comité de pilotage.

Pour permettre à la DEP de jouer pleinement son rôle de coordination des programmes et projets, celle-ci devra être renforcée en moyens humains et matériels adéquats. Le personnel de cette structure devra bénéficier de formation complémentaire dans les domaines de l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion, du suivi et de l'évaluation des projets.

La DEP renforcera ses relations fonctionnelles avec les autres structures du Ministère des Ressources Animales, de même que ses rapports de collaboration avec les autres partenaires.

Au niveau régional : Il sera mis en place des **Comités régionaux** spécifiques intégrés dans les Comités régionaux de coordination des politiques sectorielles agricoles, cadres institutionnels de pilotage des Programmes de Spécialisation Régionale (PROSPER) du PROSDRp.

Les Directions Régionales des Ressources Animales (DRRA) assureront les tâches dévolues à la DEP/MRA et elles rendront compte régulièrement de leurs activités dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions.

I- VI. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

La réalisation effective des objectifs et des actions prioritaires retenues au niveau des différents axes stratégiques du PAPISE dépend en partie de la contribution des secteurs de soutien tels que la recherche scientifique, la formation professionnelle, l'éducation, le financement et la sécurité publique.

6.1. FACILITATION DE L'ACCES AU FINANCEMENT

La faible capacité d'autofinancement des acteurs (éleveurs et autres commerçants de bétail) commande que l'accès au financement leur soit facilité pour un appui conséquent à l'intensification des productions animales, la transformation et la commercialisation des produits animaux, notamment dans la perspective de promouvoir des PME/PMI**.** Cette facilitation d'accès au financement recouvre non pas seulement les crédits auprès des IMF mais les appuis financiers divers dont peuvent bénéficier les acteurs concernés. Les actions à entreprendre se déclinent en :

- la formation et la sensibilisation des éleveurs à fréquenter les établissements financiers (banques et institutions de micro-finance) susceptibles d'octroyer du crédit à des conditions de plus en plus souples et adaptées à leurs activités ;
- l'information des éleveurs de la possibilité d'obtenir des soutiens financiers (subventions) à travers des projets ou certaines ONG ;
- et la mise à disposition de fonds d'innovation dans le cadre des projets pour soutenir et encourager les activités d'intensification de l'élevage à tous les niveaux (production, transformation et commercialisation).

6.2. RECHERCHE SCIENTIFIQUE

La mise au point et la diffusion de technologies performantes constituent les principaux facteurs d'innovation et de progrès dans le développement rural. Le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), à travers l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) et l'Institut de Recherche sur les Sciences Appliquées et Technologiques (IRSAT), l'Institut du Développement Rural (IDR) et le Centre International de Recherche-Développement sur l'Elevage en Zone Sub-humide (CIRDES), ont mis au point des paquets technologiques intéressants dont beaucoup sont adoptés par les producteurs et les autres utilisateurs.

La poursuite de la mise en œuvre du **Plan Stratégique de la Recherche Scientifique**, adopté en 1995, et qui est en cours de relecture, devrait permettre de consolider les acquis de la recherche en vue de lever les nombreuses contraintes qui limitent encore un accroissement de la productivité et de la compétitivité des productions animales. En effet, les attentes d'intensification des productions vont développer de nouvelles exigences aussi bien sur les plans alimentaire, sanitaire que génétique. Il s'agira alors pour la recherche de savoir anticiper ou répondre aux questionnements nouveaux qui accompagneront la modernisation des systèmes de production et de valorisation de certaines filières.

En vue de garantir l'effectivité du financement de ce plan stratégique en rapport les actions prioritaires prévues dans le PAPISE, tous **les programmes opérationnels devront comporter un volet recherche-développement**.

6.3. COORDINATION SECTORIELLE

Des progrès significatifs dans le domaine de l'élevage impliquent une parfaite coordination des appuis à l'ensemble des secteurs qui œuvrent pour le développement rural, à savoir l'agriculture, l'élevage et l'environnement. Le Comité de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles, structure qui en assure la mission principale, a fixé les principaux axes d'intervention dans la Stratégie de Développement Rural ; son organe exécutif, le Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles, est chargé de la mise en œuvre de la SDR dont les objectifs seront atteints à travers la mise en œuvre des politiques sous-sectorielles telles que le PAPISE.

D'autres cadres de concertation doivent servir à une meilleure prise en compte des dimensions du sous-secteur de l'élevage et donc à la mise en œuvre du PAPISE ; on peut citer le Conseil National de Sécurité Alimentaire, le Conseil National de l'Eau, le Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable, etc.

6.4. COMMERCE, INDUSTRIE ET ARTISANAT

L'augmentation de valeur ajoutée des produits de l'élevage nécessite de développer le secteur agroalimentaire afin de mettre à disposition du marché domestique mais aussi des marchés extérieurs des produits d'origine animale de plus en plus élaborés. On peut citer quelques pistes de solution :

- la consolidation et la diversification des circuits de commercialisation de produits animaux ;
- la poursuite de l'intégration sous-régionale et la libre circulation des biens qui ouvrent des opportunités de débouchés ;
- une politique volontariste d'implantation d'industries de transformation (laiteries, abattoirs, …) ;
- le développement de l'artisanat du cuir, de la corne, etc. ;
- la sécurisation des transferts financiers ;
- etc.

6.5. SECURITE PUBLIQUE

Ces dernières années, le phénomène d'insécurité tend à se généraliser et à s'aggraver en milieu rural. Elle se manifeste surtout par des agressions et des vols à mains armées, notamment sur les routes, visant à délester les populations entre autres de leur bétail et des recettes de vente d'animaux. Cette situation crée une psychose grandissante au sein des populations rurales et entrave l'exécution normale des actions de développement de l'élevage dans certaines régions du pays.

Le rétablissement et le maintien de la sécurité publique sur l'ensemble du territoire national doivent constituer une action prioritaire afin de garantir le succès de la Stratégie de Développement Rural.

Dans cette optique, la mise en œuvre réussie du Plan National de Renforcement de la Sécurité Intérieure, devrait permettre le rétablissement et le maintien de la sécurité publique dans les campagnes, condition indispensable pour un développement durable en milieu rural.

6.6. PLAIDOYER

Le sous-secteur de l'élevage n'a pas toujours bénéficié de financement à la hauteur ni de son importance socio-économique ni de ses potentialités quant à sa contribution au développement durable du pays. Le PAPISE qui décline la politique du gouvernement dans le sous-secteur mérite que les partenaires financiers y adhèrent et prennent part activement à sa mise en œuvre en apportant un financement conséquent. Pour obtenir l'adhésion des PTF à cet effet, le Ministère des Ressources Animales devrait mener des actions de sensibilisation et de plaidoyer en faveur de ce sous- secteur, première source de revenus monétaires des ménages ruraux et où la création de richesse additionnelle par franc investi est des plus fortes. De telles démarches pourraient conduire à l'organisation d'une Table ronde des PTF pour examiner les possibilités d'apporter leur contribution à la mise en œuvre du PAPISE. Par ailleurs, le MRA devrait s'assurer de par ces actions que des engagements fermes sont pris par les partenaires pour le financement des différents programmes.

6.7. COMMUNICATION

La contribution de ce secteur est déterminante pour l'accroissement des productions agricoles et le développement des échanges entre zones de production et zones de consommation. Aussi, la mise en œuvre réussie des stratégies ci-après constituera un atout :

- la stratégie nationale du transport rural adoptée par le Gouvernement en mars 2003 devrait permettre de désenclaver les zones de production et de développer les services de transports en milieu rural, notamment les moyens intermédiaires de transport. Dans cette optique, la réalisation et l'entretien des pistes rurales devront faire l'objet d'une attention particulière de la part des services compétents de l'Etat et des autres acteurs concernés ;
- la stratégie nationale de communication pour le développement rural devrait permettre aux acteurs des différentes filières de production d'être mieux informés sur les technologies disponibles et sur les marchés et de mieux s'organiser pour assurer les différentes fonctions qui leur sont dévolues (production, transformation, commercialisation des intrants et des produits agricoles).

J- VII. RISQUES

Les risques pouvant compromettre l'exécution du PAPISE sont pratiquement les mêmes qui ont été présentés dans le document de la PNDEL. Bien évidemment, les risques auront des effets différents en fonction de la nature du programme, mais d'une manière générale, ils concernent :

- la mobilisation des ressources financières : l'adhésion des PTF est cruciale dans la mise en œuvre du PAPISE ;
- les changements climatiques : étant donné la forte dépendance de l'élevage vis-à-vis des ressources naturelles, les effets des changements climatiques constituent un risque grave pour la réussite du PAPISE étant donné, le choc négatif sur la productivité animale à cause de la perturbation du système fourrager et de la disponibilité des ressources en eau ;
- **les résultats des négociations commerciales internationales** : l'adoption des Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union Européenne et les pays de la CEDEAO et des accords multilatéraux sur l'agriculture dans le cadre du Cycle de Doha sont des risques qui

pèsent sur l'élevage du Burkina Faso par suite à l'ouverture des marchés (surtout de la viande) qui s'ensuivra ;

- **les difficultés de coordination avec les domaines connexes** : la coordination entre les ministères en charge du développement rural et celui du commerce est un facteur important dans la mise en œuvre du PAPISE car certains de ses volets doivent être mis en œuvre par (ou en collaboration avec) des structures en dehors du MRA. L'absence de passerelles entre le MRA et ces dernières va, sinon faire échouer, du moins compliquer l'exécution des programmes concernés.

K- Conclusion

Le présent Plan d'Actions et le Programme d'Investissements du sous- Secteur de l'Elevage est élaboré à la suite de la Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage au Burkina Faso. Il s'est agi de mettre en cohérence la version antérieure du PAPISE avec la PNDEL tout en actualisant certaines données du sous-secteur. Cette démarche a été dictée par la nécessité d'harmonisation des politiques sectorielles dans la perspective de l'élaboration du Programme Sectoriel de Développement Rural productif.

L'élaboration de la présente version du PAPISE a suivi une démarche participative et inclusive. Le PAPISE découlant de la PNDEL se veut un véritable document de référence pour l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le sous-secteur de l'élevage au Burkina Faso.

Les axes stratégiques ont été définis en tenant compte de ceux de la PNDEL. Ils se déclinent en programmes prioritaires transversaux (thématiques) et en programmes prioritaires verticaux (filières d'élevage). Les premiers gagneraient à être approfondis en vue de leur opérationnalisation dans le cadre des PROSPER, ce qui n'est pas le cas des programmes verticaux dont la plupart ont déjà fait l'objet de plan d'actions filières.

Après la validation du document, le processus de concertation devra se poursuivre en vue de faciliter son opérationnalisation et son appropriation par les différents acteurs dans sa phase de mise en œuvre.

L- DOCUMENTS CONSULTES

1. ACP (2005) : Préparation d'un accord de partenariat Union européenne -Afrique de l'Ouest, rapport définitif, Volume 1: Diagnostics, Impacts et recommandations, Union Européenne.
2. AGRER/SERT Burkina, 2006. Plan d'actions pour le développement de la filière lait. Rapport final. Ouagadougou, Ministère des Ressources Animales, 157 p.
3. AGRER/SERT Burkina, 2007. Plan d'actions pour le développement de la filière de l'aviculture traditionnelle au Burkina Faso. Rapport provisoire. Ouagadougou, Ministère des Ressources Animales, 59 p.
4. AGRER/STATISTIKA, 2007. Plan d'actions pour le développement de la filière bétail-viande. Rapport final. Ouagadougou, Ministère des Ressources Animales, 100 p.
5. AGRER/STATISTIKA, 2003. Plan d'actions pour le développement de la filière des petits ruminants. Rapport final. Ouagadougou, Ministère des Ressources Animales, 91 p.
6. AGRER/STATISTIKA, 2003. Plan d'actions pour le développement de la filière porcine. Rapport final. Ouagadougou, Ministère des Ressources Animales, 80 p.
7. Bourdet, Y. (2004): External Shocks, Exchange Rate Regime and Growth in Burkina Faso and Mali, SIDA Country Economic Report No.2004:3.
8. Burkina Faso, 2000. Projet de Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDR). 21 p.
9. Burkina Faso, 2004. Document de Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2015. Version définitive. 99 p.
10. Burkina Faso/SNU (2003) : Rapport Suivi Pays des Objectifs du Millénaire pour le Développement.
11. CEDEAO, 2005. Annexe à la Décision A/DEC.11/01/05 relative à la Politique Agricole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP). Abuja, Secrétariat Exécutif de la CEDEAO, 18 p.
12. CEDEAO, 2005. Plan d'actions régional 2006-2010 pour la mise en œuvre de la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP) et du PDDAA/NEPAD en Afrique de l'Ouest. Abuja, Secrétariat Exécutif de la CEDEAO, 140 p.

13. Decombes P., sd. Une longue marche vers le respect. 436 p.

14. Delgado C., Rosegrant M., Steinfeld H., Ehui S., Courbois C., 1999. L'élevage d'ici 2020 : la prochaine révolution alimentaire. Série Alimentation, agriculture et environnement - Document de synthèse n° 28. Rome, FAO/ILRI, 94 p.

15. FAO (2003) Recueil de statistiques mondiales sur les cuirs et peaux bruts.

16. FIDA, 2006. Projet d'Appui aux Filières Agricoles. Rapport de pré-évaluation. Draft. Ouagadougou, SPCPSA, 77 p.

17. INSD (2007) : Dynamique de la pauvreté par les actifs et de la pauvreté subjective au Burkina Faso.

18. IRAM, 2006. Etude sur la compétitivité des filières agricoles dans l'espace UEMOA. Elaboration d'un argumentaire de choix des filières. Rapport final. Ouagadougou, UEMOA/Commission DDRE, 296 p.

19. Konaté S., 2005. Préparation au Programme d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-pastorales (PAFASP). Ciblage des filières et de la zone d'intervention du PAFASP. Version finale. Ouagadougou, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, 134 p.

20. Ministère des Ressources Animales (2004) : Deuxième Enquête Nationale sur les Effectifs du Cheptel (ENEC II), Burkina Faso Résultats définitifs.

21. Ministère des Ressources Animales (2005) : Document National/Initiative Elevage Pauvreté Croissance (IEPC).

22. Ministère des Ressources Animales, 2000. Plan d'Actions et Programme d'Investissements du Secteur de l'Elevage au Burkina Faso. Diagnostic, axes d'intervention et programmes prioritaires. Version finale. Ouagadougou, Ministère des Ressources Animales, 140 p.

23. Ministère des Ressources Animales, 2005. Plan d'Actions et Programme d'Investissements du Secteur de l'Elevage. Version révisée à l'horizon 2015. Ouagadougou, Ministère des Ressources Animales, 93 p.

24. Oudet M., 2005. La révolution blanche est-elle possible au Burkina Faso, et plus largement en Afrique de l'Ouest ? I. Analyse du secteur laitier et des conséquences des importations de lait sur la production locale. II. Etude des incidences sur la sécurité alimentaire et la pauvreté au Burkina Faso. Aachen (Allemagne), MISEREOR, 30 p.

25. Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques Burkina Faso, 2007. Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural. Ouagadougou, 73 p.

26. Ministère des Ressources Animales, 2004. Base de données des textes juridiques dans le secteur de l'élevage. Support CD Rom.

27. Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles, 2007. Programme d'Investissement du Secteur Agricole (PISA). Ouagadougou, SP/CPSA, 140 p.

28. Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, 2008. Document guide de la révolution verte. Ouagadougou, 97 p.

29. UEMOA, 2002. Les grandes orientations de la Politique Agricole de l'UEMOA. Rapport principal. Ouagadougou, La Commission de l'UEMOA, 154 P.

30. Union Africaine-NEPAD, 2006. Document d'accompagnement du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine : intégration des secteurs élevage, forêts et pêches dans le PDDAA. 54 p.

31. MEE, 1998. Politique et stratégies en matière d'eau.

32. MAHRH, 2003. Plan d'Actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

M-

N-

O-

P- A N N E X E S

ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE DU PAPISE

Logique d'intervention		Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
OBJECTIFS	Renforcer les capacités des acteurs du sous-secteur	Taux d'encadrement des producteurs	Rapport d'exécution du PAPISE, Rapports des projets/programmes; rapports d'évaluation externe; statistiques nationales (INSD), CDMT	Adhésion des PTF; Volonté politique soutenue; absence de catastrophes naturelles extrêmes; Paix sociale
		Niveaux des indicateurs de performances des composantes du MRA		
	Assurer la sécurité foncière et la gestion durable des ressources pastorales	Proportion de ressources pastorales sécurisées et/ou aménagées		
	Accroître la productivité et les productions animales sur une base durable, à travers des actions d'amélioration de l'alimentation, de la génétique	Taux d'accroissement annuel de la productivité des animaux		
		Taux d'accroissement annuel des productions animales		
	Améliorer la compétitivité des produits animaux à travers le contrôle de qualité et le renforcement de la liaison entre la production et le marché	Contribution des ressources animales au PIB et aux exportations nationales		
	Améliorer la santé animale et intensifier les contrôles de salubrité	Taux de couverture sanitaire		

PROGRAMMES	Composantes	Indicateur	Sources de vérification	Hypothèses
Axe 1. Renforcer les capacités des acteurs	Renforcement de la formation professionnelle	Existence et état de mise en œuvre du plan de développement de l'ENESA		
		Nombre d'établissements professionnels régionaux fonctionnels		
	Renforcement des capacités des services d'appui conseil	Qualité (niveau/diversité) de l'offre privée des services zootechniques et vétérinaires		
		Qualité (niveau/diversité) de l'offre associative des services zootechniques et vétérinaires		

PROGRAMMES	Composantes	Indicateur	Sources de vérification	Hypothèses
	Renforcement des capacités des organisations professionnelles	Au moins 30 % de producteurs appartenant à des OP à l'horizon 2015		
		Interprofessions fonctionnelles		
Axe 2. Sécuriser et gérer durablement les ressources pastorales	Sécurisation des zones d'intensification des productions animales	Superficie de zones d'intensification des productions animales aménagées		
		Nombre/distance d'axes couloirs pistes de transhumance aménagées		
		Nombre de conflits liés aux ressources pastorales		
	Hydraulique pastorale	Taux de couverture des besoins du bétail par région		
	Prévention et de gestion des crises et vulnérabilités dans le sous-secteur de l´élevage	Dispositif opérationnel d'alerte précoce sur les risques de crises fourragères et hydriques		
		Dispositif opérationnel de gestion des crises alimentaires du bétail		
		Part des ressources animales dans les projets PANA		
Axe 3. Accroître la productivité animale et les productions animales	Amélioration de la sécurité alimentaire du bétail	Quantité de foin stockée par an		
		Superficie et productions de cultures fourragères		
		Quantité de sous produits agricoles disponible pour le bétail par an		
		Quantité de SPAI accessible (disponibilité + coût) pour le bétail par an		
	Amélioration du potentiel génétique des animaux	Existence et état de mise en œuvre de la stratégie nationale d'amélioration génétique		
	Lutte contre les pathologies animales	Taux de prévalence des différentes pathologies animales		
		Taux de mortalité des animaux		
	Développement des services vétérinaires	Taux de couverture de services vétérinaires		
Axe 4. Améliorer la compétitivité des produits animaux	Développement des infrastructures de mise en marché	Code des investissements en élevage		
		Niveau d'industrialisation		
		Nombre et répartition géographique des infrastructures marchandes		
	Amélioration de la qualité des produits animaux	Existence et état de mise en œuvre de la législation et des normes d'hygiène et de salubrité		

ANNEXE 2 : DETAIL DES COUTS ESTIMÉS DU PAPISE

Axes stratégiques	Programmes	Composantes	Coût unitaire (x millions)	Quantité	Coût total (x millions)	Prévisions 2010-2011	A rechercher

Axes stratégiques	Programmes	Composantes	Coût unitaire (x millions)	Quantité	Coût total (x millions)	Prévisions 2010-2011	A rechercher
Axe 1 : Renforcement des capacités des acteurs	Programme de renforcement de la formation professionnelle	Renforcement des capacités du corps enseignant	**500**	**5**	**2 500**	**300**	**2 200**
		Développement de la logistique	**300**	**5**	**1 500**	**500**	**1 000**
	Total programme 1				**4 000**	**800**	**3 200**
	Programme de renforcement des capacités des structures d'appui-conseil	Renforcement des capacités techniques du personnel	**3 000**	**5**	**15 000**	**3 000**	**12 000**
		Renforcement de la logistique	**3 000**	**5**	**15 000**	**1 000**	**14 000**
	Total programme 2				**30 000**	**4 000**	**26 000**
	Programme de renforcement des capacités des organisations professionnelles	Structuration des acteurs des différentes filières en interprofessions et coopératives	**500**	**5**	**2 500**	**500**	**2 000**
		Alphabétisation et éducation non formelle	**600**	**5**	**3 000**	**2 500**	**500**
	Total programme 3				**5 500**	**3 000**	**2 500**
	Total Axe 1				**39 500**	**7 800**	**31 700**
Axe 2 : Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales	Programme de sécurisation des zones d'intensification des productions animales	Renforcement du cadre juridique	**100**	**5**	**500**	**150**	**350**
		Création et mise valeur de zones d'intensification des productions animales	**3000**	**5**	**15 000**	**1500**	**13 500**
	Total programme				**15 500**	**1 650**	**13 850**
	Programme d'Hydraulique pastorale	Réhabilitation des ouvrages existant et développement de nouvelles infrastructures			**200 350**	**3 140**	**197 270**
		Renforcement des capacités des acteurs chargé de la gestion et de la maintenance des ouvrages	**1000**	**5**	**5 000**	**1 500**	**3 500**
	Total programme				**211 000**	**2 730**	**208 270**
	Programme de prévention et de gestion des crises et vulnérabilités dans le sous- secteur de l ´élevage	Mettre en place un dispositif de veille	**200**	**8**	**1 600**	**20**	**1 580**
		Atténuation des effets des crises	**2000**	**8**	**16 000**	**300**	**15 700**
	Total programme				**17 600**	**320**	**17 280**
	Total Axe 2				**244 100**	**4 700**	**239 400**
Axe 3 : Accroissement de la productivité et des productions animales	Programme d'amélioration de la sécurité alimentaire du bétail	Intensification des actions de fauche, de conditionnement et de	**600**	**12**	**7 200**	**1 500**	**5 700**
		Intensification de la production fourragère	**600**	**12**	**7 200**	**200**	**7 000**
		Sécuriser l'approvisionnement en aliments concentrés	**6000**	**5**	**30 000**	**250**	**29 750**
		Appuyer la création de marchés modernes de fourrage autour des grands centres de production	**100**	**10**	**1 000**	**150**	**850**
	Total programme				**45 400**	**2 100**	**43 300**

Axes stratégiques	Programmes	Composantes	Coût unitaire (x millions)	Quantité	Coût total (x millions)	Prévisions 2010-2011	A rechercher
	Programme d'amélioration du potentiel génétique des animaux	Identification et traçabilité des produits animaux	**20 000**	**1**	**20 000**	**150**	**19 850**
		Introduction et multiplication des gènes améliorateurs	**2**	**1500**	**2 250**	**1 500**	**750**
		Sélection massale et lutte contre la consanguinité	**100**	**5**	**500**	**200**	**300**
		Préservation du patrimoine zoo génétique locale	**2000**	**5**	**10 000**	**1 200**	**8 800**
	Total programme				**32 750**	**3 050**	**29 700**
	Lutte contre les pathologies animales	Renforcement de la lutte contre les maladies contagieuses dans les élevages extensifs	**5 000**	**5**	**25 000**	**750**	**24 250**
		le renforcement de la surveillance épidémiologique des maladies prioritaires (RESUREP)	**300**	**5**	**1 500**	**500**	**1 000**
	Total programme				**26 500**	**1 250**	**25 250**
	Programme de développement des services vétérinaires	Assurer la sécurité sanitaire des denrées d'origine animales	**600**	**5**	**3 000**	**1 500**	**1 500**
		Appliquer et renforcer la législation sur le médicament vétérinaire	**100**	**5**	**500**	**250**	**250**
		renforcer les capacités opérationnelles du Laboratoire National d'Elevage (LNE) et des Laboratoires Régionaux d'Elevage	**400**	**5**	**2 000**	**500**	**1 500**
					5 500	**2 250**	**3 250**
	Total Axe 3				**110 150**	**8 650**	**101 500**
Axe 4 : Amélioration de la compétitivité des produits animaux	Programme de développement des infrastructures de mise en marché	Promotion des infrastructures	**3000**	**26**	**78 000**	**200**	**77 800**
		Renforcement des capacités de gestion des acteurs	**500**	**5**	**2 500**	**500**	**2 000**
	Total programme				**80 500**	**700**	**79 800**
	Programme d'amélioration de la qualité des produits animaux	Elaboration des textes normatifs	**50**	**1**	**50**	**25**	**25**
		Diffusion et application des normes	**50**	**1**	**50**	**15**	**35**
	Total programme				**100**	**40**	**60**
	Total Axe 4				**80 600**	**740**	**79 860**
	Total axe 1 à 4				**463 700**	**12 600**	**441 110**
Imprévus (10 %)					**46 370**	**2 260**	**44 111**
GRAND TOTAL					**510 070**	**24 849**	**485 221**

[1] Source CAPES

[2] INSD / Douanes

[3] Choix à partir des caractères observables à l'œil nu

[4] Les organes et instances de l'agence de l'eau comprennent : le comité de bassin, le conseil d'administration, la direction générale, les comités locaux de l'eau, associations des usagers de l'eau. (Cf. la convention constitutive type du groupement d'intérêt public / agence de l'eau).